

Finance Verte : comprendre, s'informer, évaluer les solutions

Avec les témoignages d'acteurs clés



Cahier du FIR n°2

Cahier réalisé avec le soutien de :



“Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants”.

Attribuée à Antoine de Saint-Exupéry

“Le défi urgent de sauvegarder notre maison commune inclut la préoccupation d'unir toute la famille humaine dans la recherche d'un développement durable et intégral”.

Pape François

“Dans les milieux agricoles, les populations d'oiseaux ne cessent de décliner, elles se sont réduites en moyenne d'un tiers en quinze ans”.

Grégoire Lois, Muséum national d'Histoire Naturelle

“Les évolutions climatiques sont un enjeu crucial. En effet, une augmentation de deux degrés de la température moyenne dans le monde peut encore être assurable, mais ce qui est certain, c'est qu'une hausse de quatre degrés ne l'est pas”.

Henri de Castries, ex-PDG d'AXA



Le mot du Président

Depuis 30 ans les travaux du GIEC nous alertent sur le dérèglement climatique et ses risques. Aux preuves scientifiques a succédé l'aggravation d'événements météorologiques : ouragans et épisodes caniculaires. Parallèlement, la biodiversité se détériore de façon inquiétante. On peut désormais presque traverser notre pays en voiture sans trace d'insecte sur son parebrise.

Cette situation d'urgence appelle une réponse de toutes et tous. Et le monde financier n'est pas en reste. Il manquait pourtant un outil pour le public intéressé, pour les administrateurs, pour les militants associatifs et syndicaux, pour les chargés de clientèle, un outil pour se retrouver dans la galaxie des produits financiers verts, des fonds “bas carbone”, “deux degrés”, des produits labellisés, un outil exposant ce que la finance peut faire et ce que l'on peut raisonnablement attendre d'un produit financier responsable en matière d'environnement.

Ce guide, le voici. Il invite chacun, investisseur institutionnel ayant la capacité de porter des investissements de long terme pour préparer l'avenir comme épargnant particulier, à exiger un produit responsable, à jouer son rôle pour que notre planète demeure habitable. Car si l'écologie est devenue un sujet clé pour la finance, c'est qu'elle s'inscrit au cœur des autres enjeux fondamentaux de notre société : droits humains, progrès social, vivre ensemble.

Bonne lecture !

Alexis Masse, Président du FIR

TABLE DES MATIÈRES

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	5
I. COMPRENDRE	8
A. Les relations réciproques entre la finance et l'environnement	9
B. Qu'est-ce qu'un "actif financier vert" ?	16
C. La finance verte ne se limite pas à soutenir les activités vertes	18
D. Les outils de mesure, leur robustesse et leur pertinence	19
II. S'INFORMER	24
A. Interagir avec son intermédiaire financier	24
B. Comment se retrouver dans le panorama des fonds environnementaux ?	25
C. La mobilisation de son épargne salariale	28
D. S'informer auprès de son régime de retraite complémentaire	29
III. ÉVALUER LES SOLUTIONS PROPOSÉES	30
A. L'engagement de l'intermédiaire financier au service de la transition	30
B. La transparence des informations fournies sur les produits financiers proposés	32
C. Peut-on avoir confiance dans les labels ?	33
D. L'engagement de la société civile	35
CONCLUSION	36
Glossaire	37
Aller plus loin	38
Remerciements	39

Témoignages

Laurent Berger p. 29 - Claire Castanet p. 32 - Francois-Marie Geslin p. 10 -
Stéphanie Giamporcaro p. 36 - Olivier Guersent p. 17 - Anne-Catherine Husson-Traore p. 27 -
Christine Kolb p. 18 - Bruno Le Maire p. 4 - Lise Moret p. 7 - Brune Poirson p. 4 -
Audrey Pulvar p. 35 - Stéphanie Truquin p. 34 - François Villeroy de Galhau p. 15 -
Rémy Weber p. 25

LES MINISTRES RÉPONDENT AU FIR



Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Économie et des Finances



Credit ©Manuel BOUQUET - MIES-DICOM



Brune POIRSON, Secrétaire d'État auprès du Ministre d'État, Ministre de la Transition Écologique et Solidaire



FIR : Vous avez annoncé vouloir faire de Paris la capitale de la finance verte : comment y arriver ?

BLM : Avec un écosystème unique d'institutions financières engagées de longue date dans une démarche de prise en compte des enjeux extra-financiers et d'acteurs innovants, capables de tenir une place de premier rang et des pouvoirs publics qui ont fait la preuve de leur ambition, Paris a tous les atouts pour confirmer son statut de place financière de référence en matière de finance verte et de finance durable. J'ai la conviction que la finance durable n'est pas un phénomène commercial mais une démarche qui engage chacun et oblige à une réelle cohérence. La prise en compte équilibrée des enjeux extra-financiers est une nécessité dans un monde en mutation – et l'un des moyens d'une transition maîtrisée.

Paris peut s'imposer comme une place financière de référence au niveau mondial pour la finance verte. Mais cela suppose que plusieurs conditions soient remplies.

Nous devons monter en puissance quantitativement, pour attirer une masse plus importante de financements qui permettra de financer un plus grand nombre de projets favorables à la transition énergétique et à la lutte contre le changement climatique. Face à la taille des marchés obligataires, le développement des obligations vertes est évidemment un enjeu de premier plan – le Gouvernement français a souhaité jouer un rôle exemplaire en ce domaine. Nous devons également promouvoir la finance verte dans les produits d'épargne grand public, afin de démultiplier les flux et de sensibiliser davantage nos concitoyens à ces enjeux.

La force de notre écosystème dépendra aussi de l'engagement et la collaboration étroite de tous les acteurs impliqués, pouvoirs publics, entités du secteur financier, entreprises ainsi que tous les acteurs disposant d'une expertise environnementale ou en matière de changement climatique. Nous devons construire l'équipe de France de la finance verte.

FIR : Comment améliorer l'information des épargnants sur l'offre de produits financiers verts ?

BLM : Il convient de rendre plus visibles et plus lisibles les "produits verts". C'est la démarche poursuivie par les labels ISR et TEEC ("transition énergétique et écologique pour le climat") dont l'accessibilité à l'ensemble des épargnants sera bientôt garantie, grâce aux dispositions adoptées en première lecture dans la loi pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE). L'article 21 de ce texte prévoit en effet que les contrats d'assurance-vie devront proposer, à compter du 1^{er} janvier 2022, au moins un fonds socialement responsable et un fonds labellisés TEEC ou un fonds solidaire. Cette obligation sera introduite progressivement, avec une première étape dès le 1^{er} janvier 2020.

Les enjeux sont désormais européens et, de ce point de vue, je me félicite du paquet "Finance verte" proposé par la Commission qui, nourrie de l'expérience française, vise à déployer au niveau européen une approche analogue.

FIR : En matière de finance verte, comment éviter le greenwashing ?

BP : Depuis la COP21 de nombreux acteurs financiers ont compris que si nous gagnons la bataille climatique alors la valeur des actifs fondés sur les ressources fossiles (centrales à charbon, activités d'extraction, véhicules thermiques) devient nulle. Ce risque de transition a créé un déclic : les enjeux environnementaux ont des effets sur les enjeux financiers, ne pas les intégrer revient pour les financiers à jouer contre leur camp.

Donc la finance verte ou durable n'est pas une option mais une obligation pour gérer, en bon père de famille, un portefeuille de long terme. Pour d'autres acteurs, moins préoccupés par le long terme, les ficelles du greenwashing doivent en effet être maîtrisées, par la publication d'information crédible sur le caractère vert ou non vert d'un produit financier et par le "name and shame" des mauvaises pratiques.

FIR : Les labels ont-ils un rôle particulier à jouer dans la promotion de la finance verte ? Comment assurez-vous leur qualité et leur diffusion auprès des épargnants ? Avez-vous des attentes particulières s'agissant du futur ECOLABEL européen et du label TEEC ?

BP : Aujourd'hui, on n'investit plus comme hier, il y a une vraie demande de sens, une volonté que l'argent investi serve une cause, notamment la cause environnementale. Il est donc essentiel que tous les épargnants européens puissent investir leur argent en accord avec leurs préférences éthiques. D'où l'importance des labels.

Ils jouent un rôle clé : fournir une information crédible aux investisseurs et aux épargnants. Et je suis très fière qu'en France nous ayons pris de l'avance. Les labels ISR et TEEC sont de bons outils. Maintenant, à l'échelle européenne, nous devons aller plus loin : faciliter leur lisibilité, renforcer leur cohérence. C'est la condition pour que le savoir-faire français puisse peser dans les discussions européennes autour d'un ecolabel financier.

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La dégradation de l'environnement a d'ores et déjà des conséquences massives sur la vie humaine...



Source : Infographies, Organisation Mondiale de la Santé

32%
des espèces de vertébrés voient aujourd'hui leur population décliner

40%
des espèces de mammifères ont vu leur aire de répartition baisser de 80% entre 1900 et 2015

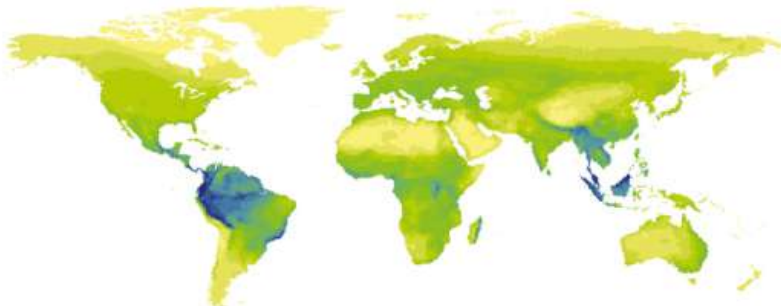
43%
des lions ont disparu depuis 1993, il en reste environ 35 000 aujourd'hui

... Et sur le monde animal et sa biodiversité

Le WWF révèle qu'entre 1970 et 2014, l'effectif des populations de vertébrés sauvages a décliné de 60%¹.

Le dérèglement climatique pourrait menacer entre un quart et la moitié des espèces d'ici 2080².

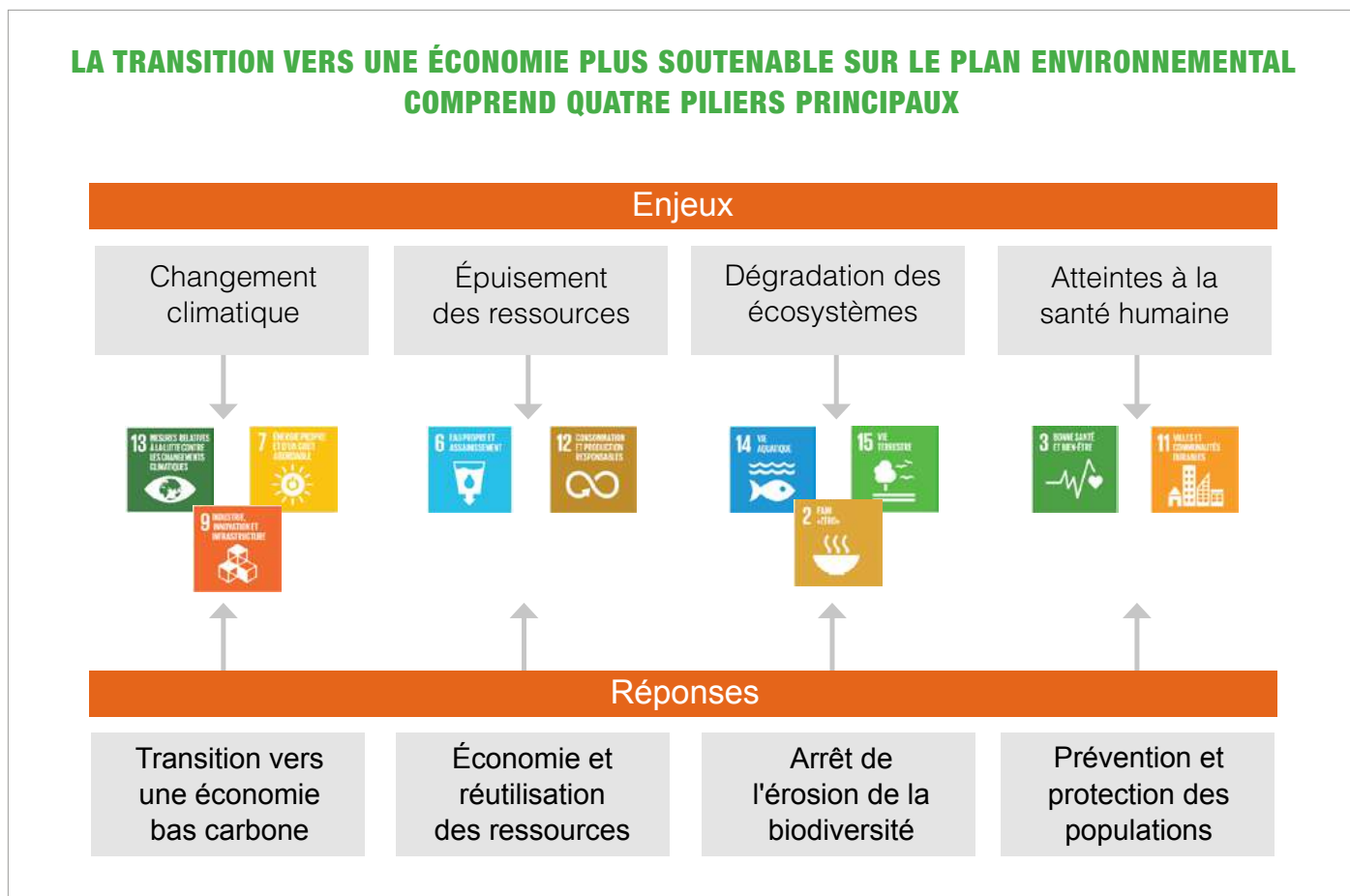
NOMBRE D'ESPÈCES ACCUSANT UN DÉCLIN DE LEUR POPULATION PAR ZONE DE 10 000 KM²



Sources : Gerardo Ceballos, PNAS, 2017 ; UICN

La communauté internationale reconnaît l'importance cruciale de ces enjeux environnementaux

Ainsi l'ONU a adopté en 2015 dix-sept Objectifs de Développement Durable (ODD) : dix d'entre eux touchent à l'environnement, sont au cœur des quatre piliers de la transition environnementale (décarbonation de l'économie, économie circulaire, arrêt de l'érosion de la biodiversité, prévention et protection de la santé des populations). Ils constituent autant d'enjeux pour la finance verte.



S'agissant plus particulièrement du réchauffement climatique, la communauté internationale s'est aussi engagée lors de la COP 21 en 2015 avec l'Accord de Paris.

LES DÉCISIONS DE LA COP21 EN UN COUP D'ŒIL



Limiter le réchauffement climatique

Lors de la conférence, les pays se sont accordés à maintenir la hausse moyenne des températures bien en dessous des 2°C par rapport au niveau préindustriel et à ne pas franchir la barre des 1,5°C d'ici à 2100.

Parvenir à l'objectif des 2°C était encore impensable il y a quelques mois. Reste à savoir comment honorer cette promesse.



Objectif mondial à long terme : zéro émissions nettes

Les pays se sont engagés à atteindre l'objectif de "zéro émissions nettes" entre 2050 et 2100.

Le comité scientifique de l'ONU sur le climat assure que les émissions totales de gaz à effet de serre devront être abaissées à zéro d'ici à 2070 pour éviter un réchauffement dangereux.

Source : d'après CCNUCC (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) et Euractiv recherche, 2015

Ces enjeux environnementaux sont aussi devenus cruciaux pour les entreprises...

Car ils ont un impact matériel sur leurs produits, leurs ventes et donc leurs perspectives de développement. L'exemple de l'évolution du diesel - 72% des ventes en France en 2011, 41% en 2018³ selon le Comité des constructeurs français d'automobiles - en fournit, parmi d'autres, une illustration patente.

...Ce qui préoccupe légitimement les investisseurs institutionnels...



TÉMOIGNAGE POUR LE FIR

Lise Moret, Responsable de la Stratégie Climat et des Standards de Finance Durable – AXA Investment Managers



En quoi pensez-vous que la finance verte répond aux objectifs de développement durable (ODD) établis par les Nations-Unies en 2015 ?

Dès 2015, AXA IM s'est félicité de la définition de ces ODD qui constituent un cadre de référence précieux pour orienter les flux financiers vers plus d'impact social et environnemental. Si l'attrait des actifs verts pour un investisseur est désormais réel, la finance verte couvre encore insuffisamment les besoins de financement nécessaires pour atteindre les ODD. Jusqu'à présent, les actifs verts ont essentiellement contribué à la seule atténuation des risques climatiques. Cependant, l'adaptation au changement climatique, la préservation du capital naturel et ses impacts sociaux sous-jacents, l'économie circulaire et la création d'emplois décents, sont encore peu couverts par les projets de finance verte.

Quelles sont vos recommandations pour permettre un meilleur alignement entre finance verte et ODD ?

Pour permettre à la finance verte de couvrir tous les besoins environnementaux associés aux ODD, nous pensons que l'ensemble des acteurs devra faire face à deux défis de court terme. D'abord il y a besoin d'une plus grande diversification en termes de classe d'actifs : sociétés cotées, marché de prêts, valeurs mobilières adossées à des actifs, titres souverains... Ensuite il est nécessaire d'avoir des standards verts communs pour tous les acteurs, ainsi qu'une plus grande cohérence entre ce que les émetteurs d'instruments financiers - qu'ils soient entreprises, États ou autres - communiquent, et ce dont les investisseurs ont besoin pour prendre leur décision d'investissement. À ce titre, nous recommandons que tous les acteurs s'organisent pour mettre en place une définition à la fois exigeante, flexible et exhaustive de ce qu'est un actif vert.

...Et aussi les épargnants individuels.

D'après une enquête du FIR de 2018, plus de deux tiers des épargnants français déclarent que le changement climatique et les pollutions sont des sujets prioritaires qui doivent être pris en compte par leur épargne.

Pour aller plus loin que ce constat et explorer ce que la finance verte recouvre et les réponses qu'elle peut apporter, ce cahier se propose d'aider le lecteur à **comprendre les relations entre finance et environnement, l'aider à trouver les bons canaux d'information et évaluer les solutions qu'il a à sa disposition.**

I. COMPRENDRE

> INTRODUCTION : QU'EST-CE QUE LA FINANCE VERTE ? QUEL PÉRIMÈTRE RECOUVRE-T-ELLE ?

La finance verte recouvre l'ensemble des opérations financières qui visent à favoriser la Transition Énergétique et Écologique et à prévenir les dommages environnementaux qui peuvent naître des activités économiques, en particulier celles des entreprises.

Une première approche de la finance verte est centrée sur **la finalité** : elle cherche à soutenir les activités économiques qui ont des bénéfices environnementaux, c'est-à-dire les produits ou services qui apportent la même fonctionnalité mais qui ont un moindre impact environnemental, à l'exemple du train et du vélo pour la mobilité. Elle couvre donc l'ensemble des activités qui contribuent positivement à la Transition Énergétique et Écologique.


La seconde approche est centrée sur la réduction des **risques** liés aux enjeux environnementaux qui peuvent avoir un impact négatif sur la valeur des investissements financiers. Il s'agit d'analyser la manière dont les entreprises s'adaptent ou pas à la transition environnementale ou de désinvestir de celles qui poursuivent des activités nocives pour l'environnement, comme les investissements liés au charbon. Cette approche couvre l'ensemble des activités économiques.

L'ensemble des opérations financières et des actifs financiers est donc concerné, couvrant ainsi un large éventail de classes d'actifs, et incluant aussi bien la finance privée que publique.




Les acteurs financiers impactent l'environnement directement par le biais de leurs activités propres et indirectement via les activités qu'ils financent. Comme toute entreprise, un acteur financier a, en effet, des impacts négatifs par le biais de ses consommations d'énergie, du déplacement de ses employés ou encore de sa production de déchets. Cependant, l'essentiel des impacts environnementaux de la finance est indirect. C'est le périmètre du présent cahier.


L'ENSEMBLE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES EST CONCERNÉ PAR LA FINANCE VERTE

 **INFRASTRUCTURES**


Exemples d'infrastructures vertes favorisant une autonomie locale énergétique et alimentaire

 **AKUO ENERGY**
Entrepreneurs by nature

Akuo Energy a développé un concept qui conjugue sur un même espace production d'énergie à partir de panneaux photovoltaïques et production agricole, pour certains projets en permaculture.

 **ÉTATS ET COLLECTIVITÉS**

Exemple : recul de pans importants de l'activité économique d'un pays, lié au changement climatique




“La surface des terres propices à la culture de la vigne va se réduire dans de nombreuses régions traditionnellement productrices de vin, comme la région de Bordeaux ou la vallée du Rhône”.

Lee Hannah, écologue


 **ENTREPRISES**

Exemple de l'automobile : risques liés à la dépendance aux énergies fossiles, opportunités liées à l'électrification des véhicules


 **RENAULT**

“L'industrie automobile a deux rôles majeurs à jouer dans la lutte contre le réchauffement climatique : apporter des solutions technologiques réalistes, comme l'électrification des véhicules, et rendre la mobilité propre et intelligente accessible à tous”.

Carlos Ghosn, PDG de Renault-Nissan

 **IMMOBILIER**

Exemple du bâtiment : risques liés à la forte consommation énergétique des bâtiments

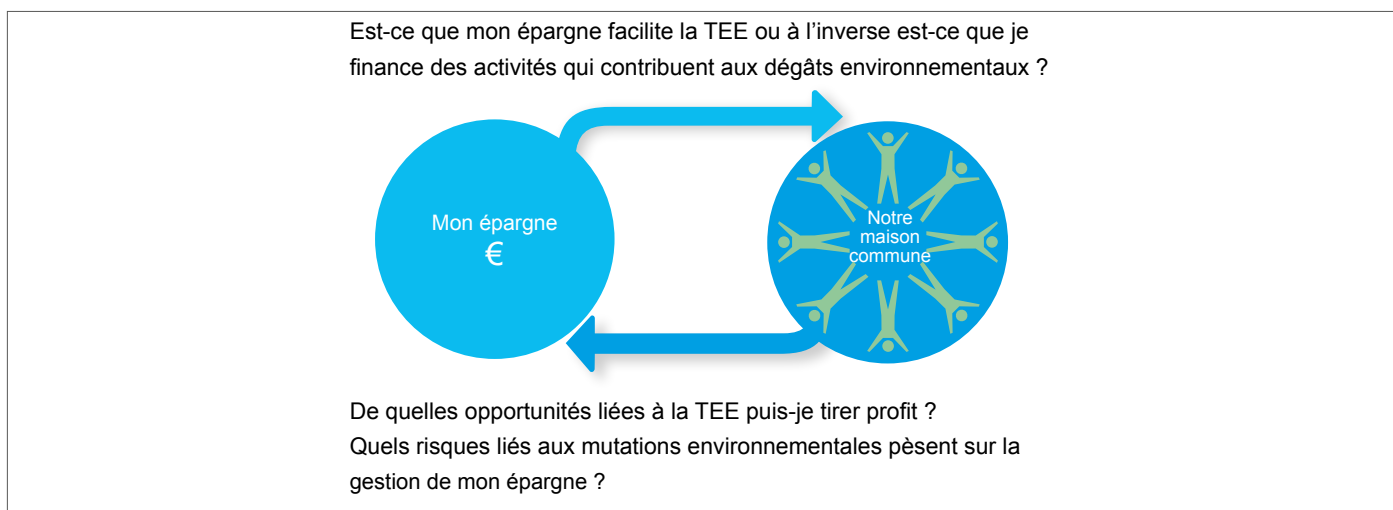


Selon Seloger.com, un logement mal noté au niveau de la DPE (F ou G) pourrait voir sa valeur diminuer de 20% par rapport à un bien de consommation énergétique moyenne (D).

A. LES RELATIONS RÉCIPROQUES ENTRE LA FINANCE ET L'ENVIRONNEMENT

L'investisseur qu'il soit institutionnel ou particulier doit donc se poser deux questions dans la gestion de ses actifs financiers :

- Mon épargne ou mon investissement contribuent-ils positivement ou négativement à la Transition Énergétique et Écologique (TEE) ?
- Les mutations environnementales mettent-elles en risque la gestion de mon épargne ou de mon investissement ou, au contraire, offrent-elles des opportunités ?



> LES CHOIX DE PLACEMENTS DES ACTEURS FINANCIERS NE SONT PAS NEUTRES

Les institutions financières réalisent tous les jours pour leur compte propre ou celui de leurs clients des choix de placements financiers. Les arbitrages réalisés intègrent de multiples dimensions comme le rendement espéré et le risque estimé, et ils peuvent intégrer des critères d'impact environnemental des activités financées. L'investisseur, soucieux de ces impacts, peut adopter plusieurs attitudes, qui ne sont pas exclusives les unes des autres :

- L'investisseur peut décider de **ne pas investir** dans certaines activités qui ont à l'évidence des impacts néfastes sur l'environnement comme, par exemple, en excluant du charbon des portefeuilles financiers.
- L'investisseur peut exprimer une préférence positive très affirmée et **donner la priorité à des investissements contribuant à la Transition Énergétique et Écologique**.

Voltalia est un producteur indépendant d'électricité à base d'énergies renouvelables. Spécialiste des petites et moyennes unités de production d'électricité renouvelable, Voltalia développe, finance, fait construire, détient et exploite des centrales en sélectionnant les sites les mieux adaptés aux quatre technologies suivantes : éolien, solaire, hydraulique et biomasse. Voltalia exploite aujourd'hui plus de 500 MW au Brésil, en France, en Grèce et au Royaume Uni. En 2016, Voltalia a réalisé l'acquisition de Martifer Solar, société de service portugaise, spécialiste international du développement, de la construction et de la maintenance des centrales solaires photovoltaïques.



- L'investisseur peut, enfin, choisir d'orienter ses investissements pour **accompagner une entreprise** qui fait le choix de transformer intégralement son modèle d'affaires. Via l'engagement actionnarial, l'investisseur doit jouer un rôle pour financer des trajectoires vertes, en accompagnant les entreprises dans le "verdissement" progressif de leurs activités.

Le groupe Wessanen, qui comprend des marques telles que Bjorg ou Bonneterre, a entamé en 2009 un virage stratégique radical pour se focaliser sur l'alimentation d'origine biologique, en cédant une partie de ses actifs et en rachetant des entreprises spécialisées telles qu'Alter Eco ou Clipper. Une réorientation qui se révèle être fructueuse, car Wessanen est aujourd'hui le leader européen de la vente de produits issus de l'agriculture biologique avec trois quarts de ses ventes en agriculture biologique certifiée.



TÉMOIGNAGE POUR LE FIR

Francois-Marie Geslin, Membre du Comité Exécutif d'AG2R LA MONDIALE en charge de l'engagement sociétal



Comment vous positionnez-vous par rapport à l'intérêt croissant pour l'investissement à impact (*Impact investing*) ?

L'*impact investing* recouvre certaines externalités positives de notre politique d'investissement, plus particulièrement attachées à ses volets "dette privée" et "Private Equity". Il s'agit également d'une démarche consubstantielle à certains axes de notre politique d'engagement sociétal, qu'ils soient environnementaux ou sociaux. La performance des projets se mesure à l'aune de la pérennité du modèle économique, de leur utilité sociale et de leur reproductibilité à une plus grande échelle.

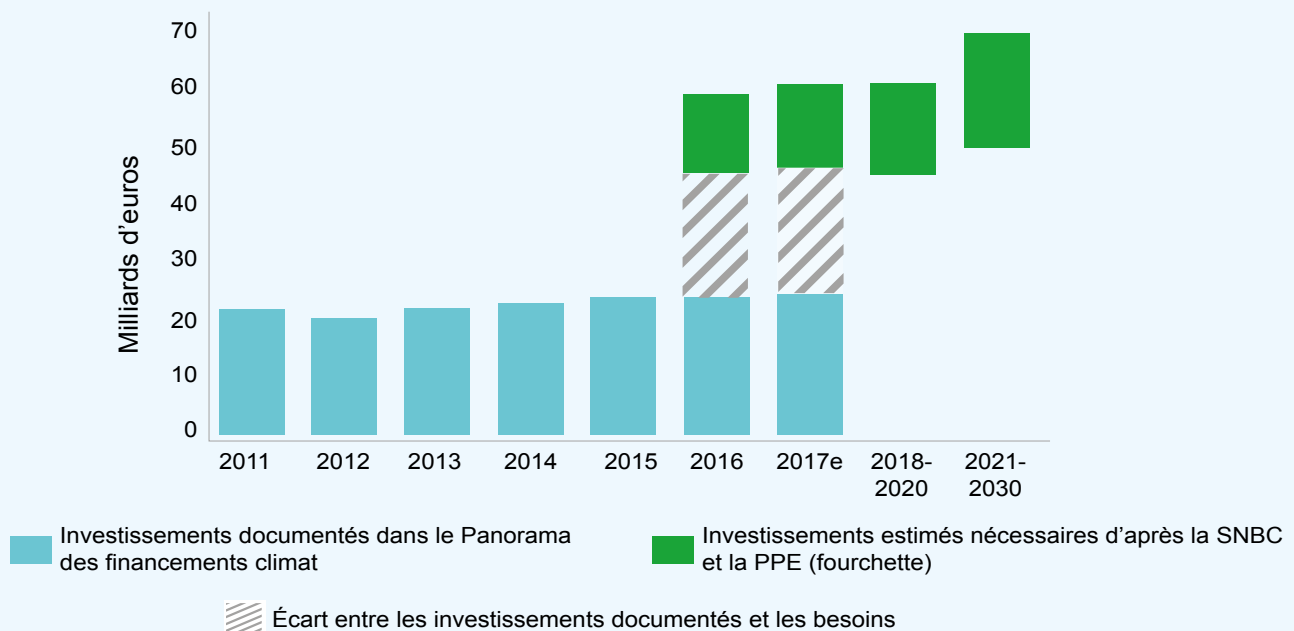
Quel conseil prioritaire donneriez-vous à l'investisseur qui souhaite enrichir la dimension environnementale de sa politique d'investissement ?

Les voies d'un engagement dans la lutte contre le changement climatique et en faveur de la transition énergétique doivent concerner l'ensemble des classes d'actifs et recouvrir plusieurs aspects : un volet mesure de l'exposition aux secteurs les plus émissifs, des démarches de financement (acteurs, projets) et de dialogue ainsi que, éventuellement, des politiques d'exclusion raisonnées et assumées. L'adhésion de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur et des parties prenantes est une condition nécessaire du succès d'une telle démarche.

> CETTE RÉORIENTATION DES FLUX FINANCIERS EST NÉCESSAIRE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Une réallocation massive des capitaux est indispensable, avec des besoins estimés par certaines organisations internationales en milliers de milliards d'euros, à l'exemple de la commission internationale New Climate Economy⁴ qui a évalué les besoins mondiaux de financement d'infrastructures durables à 90 000 milliards de dollars d'ici 2030⁵.

Prenons en exemple le cas de la France : les besoins sont estimés entre 45 et 60 milliards d'euros annuels jusqu'en 2020, et entre 50 et 70 milliards entre 2021 et 2030⁶. En comparaison, les investissements réalisés en 2016 et estimés en 2017 s'élèvent à 25 milliards d'euros : l'écart entre les investissements réalisés et les besoins est donc de l'ordre de 20 à 40 milliards d'euros pour ces deux années. Les capitaux orientés en ce sens - publics comme privés - sont aujourd'hui largement insuffisants par rapport aux besoins de financement.



Source : I4CE, "Où en est le financement de la transition énergétique en France"

Une mobilisation des acteurs financiers par le biais du développement d'une finance verte est donc indispensable. Comme l'a rappelé le Gouverneur de la Banque de France, François Villeroy de Galhau, à l'occasion du One Planet Summit en décembre 2017 : *"Des Banques centrales qui se préoccupent de "verdir" le système financier, c'est peut-être inattendu, mais ce n'est pas une mode. C'est une conviction : la stabilité climatique fait partie, à long terme, des déterminants de la stabilité financière, qui est notre responsabilité"*.

> ÉPARGNE ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ?

L'environnement a un impact sur la finance : ainsi, en quatre ans, le cours de bourse de Vestas Wind Systems, fabricant d'éoliennes, a été multiplié par six et durant ces quatre mêmes dernières années, l'indice boursier des entreprises charbonnières américaines a baissé de plus de 60%.

Les mutations environnementales constituent donc bien à la fois des facteurs de risques pour les activités qui ne sont pas alignées avec des scénarios bas-carbone, et des opportunités supplémentaires pour celles qui le sont. Les marchés financiers commencent à intégrer ces réalités.



Source : Bloomberg

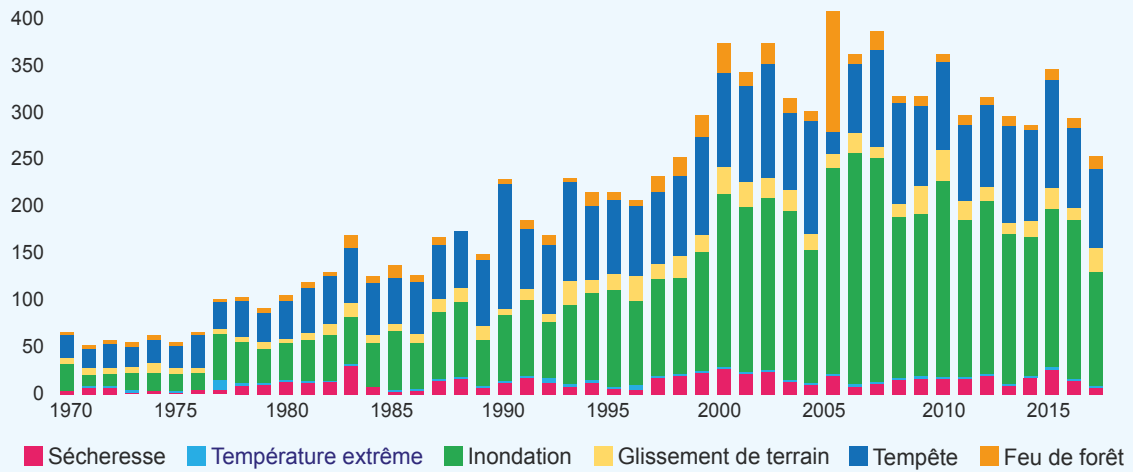
Trois principaux risques sont liés aux mutations environnementales et peuvent détériorer la performance des acteurs : **les risques physiques**, **les risques de transition** et **les risques de responsabilité**. Si ces risques se réalisent, les revenus et la rentabilité des entreprises investies se détériorent, ce qui dégrade la valeur des placements des investisseurs.

Risques physiques

Il s'agit des impacts financiers résultant des effets des perturbations environnementales, qui augmentent l'intensité et la fréquence des événements météorologiques extrêmes, comme les inondations ou les cyclones, et/ou qui modifient progressivement les conditions climatiques, à l'exemple de l'augmentation des températures moyennes, l'élévation du niveau des océans ou la modification des précipitations.

Ces risques occasionnent des dommages, des coûts d'assurance plus élevés et modifient les équilibres économiques. Surtout, ces risques sont pérennes : même en cas de maîtrise du changement climatique, ces risques physiques existeront et une adaptation à ces bouleversements sera nécessaire.

NOMBRE DE CATASTROPHES NATURELLES GLOBALES



Source : EM-dAT: The Emergency Events Database - Université Catholique de Louvain, Moody's Investors Service

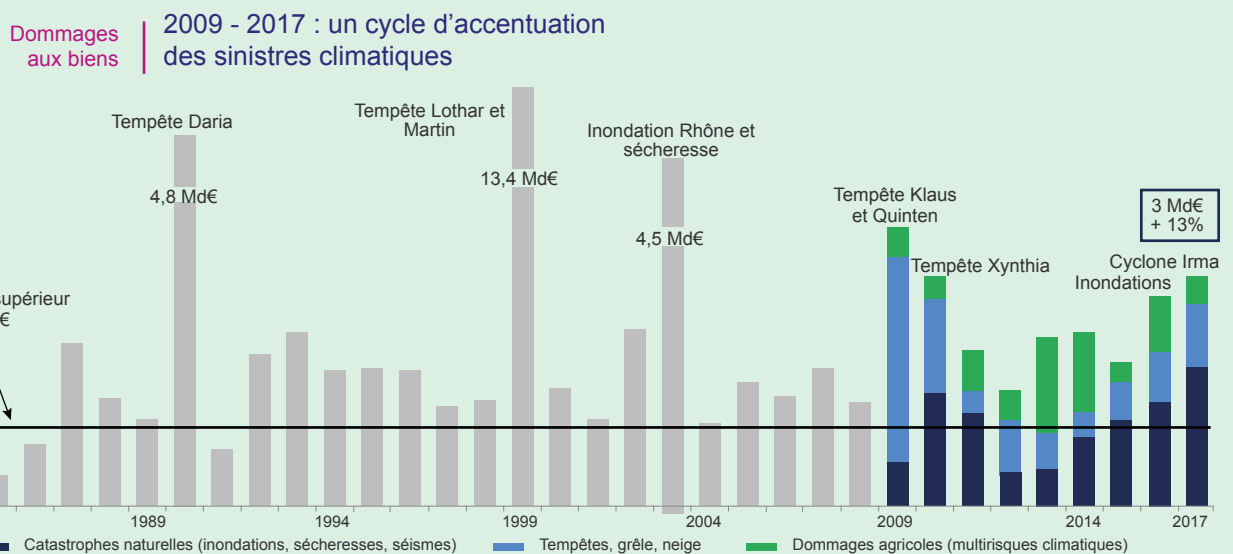


ASSURANCE ET RISQUE PHYSIQUE

Le changement climatique impacte de manière importante les assureurs sur leur cœur de métier en raison de l'augmentation des risques physiques, qui peuvent avoir des conséquences sur :

- Les assurances dommages (assurances de biens)
- Les assurances santé (maladies et décès liés aux températures élevées, maladies d'origine hydrique ou alimentaire, maladies transmises par les vecteurs insectes et rongeurs)

Pour illustration, le montant des sinistres payés par les assureurs est en évolution constante sur la période 1984-2015, comme présenté dans le graphe ci-dessous.



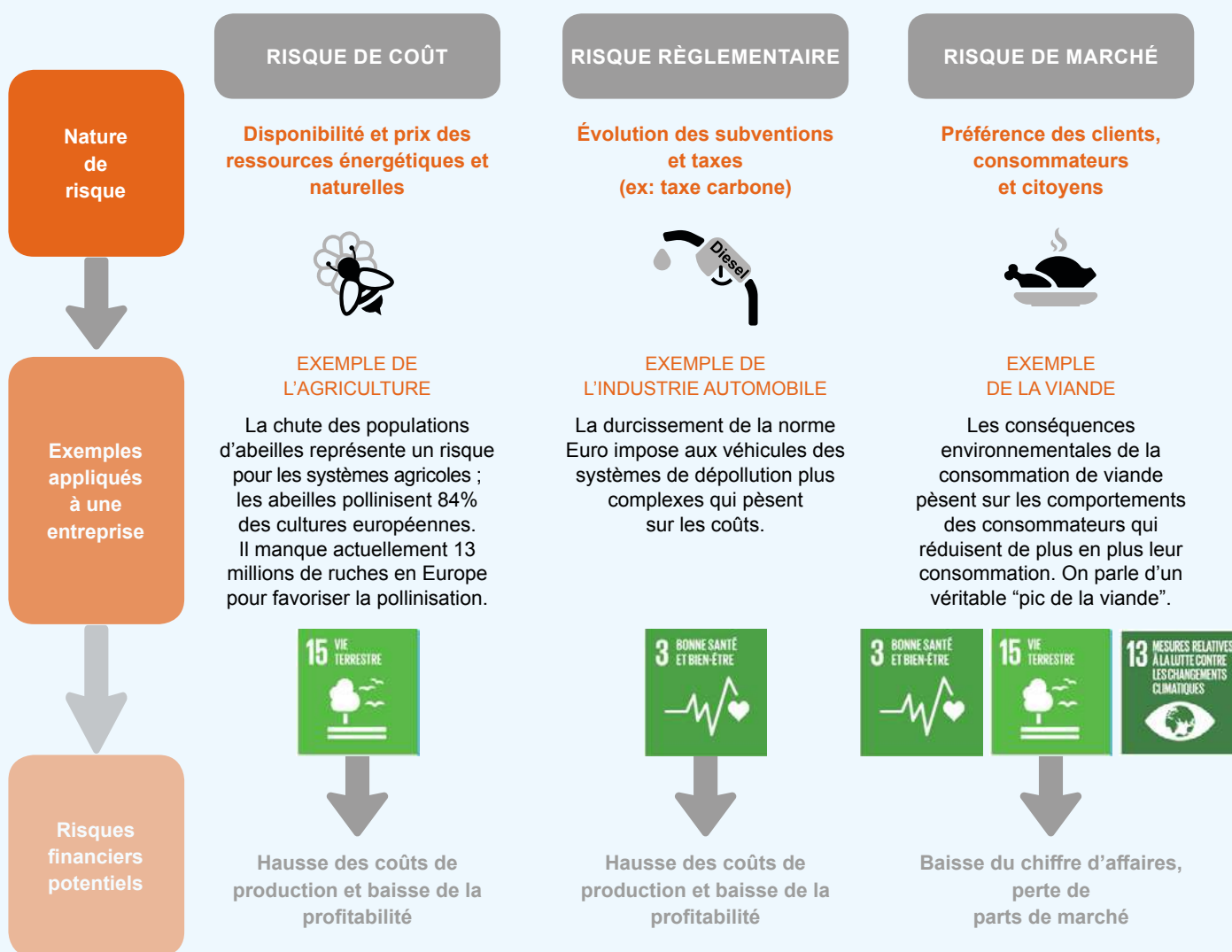
Source : FFA, 2017

Risques de transition

Ces risques ont des impacts financiers qui résultent d'un **non-alignement du modèle d'affaires avec la Transition Énergétique et Écologique (TEE)**. Les risques de transition sont de trois natures principales :

- Risque de coût lié principalement à l'évolution contrastée des prix des ressources énergétiques et naturelles
- Risque réglementaire lié à la mise en œuvre de systèmes de taxes et/ou de subventions destinées à favoriser la TEE
- Risque de marché et de comportements lié à l'évolution des préférences des clients et des autres parties prenantes pour des activités de la TEE

RISQUES DE TRANSITION



Risques de responsabilité

Ces risques ont des impacts financiers résultant de potentielles poursuites en justice pour ne pas avoir pris en compte les risques environnementaux ou pour avoir contribué au changement climatique.

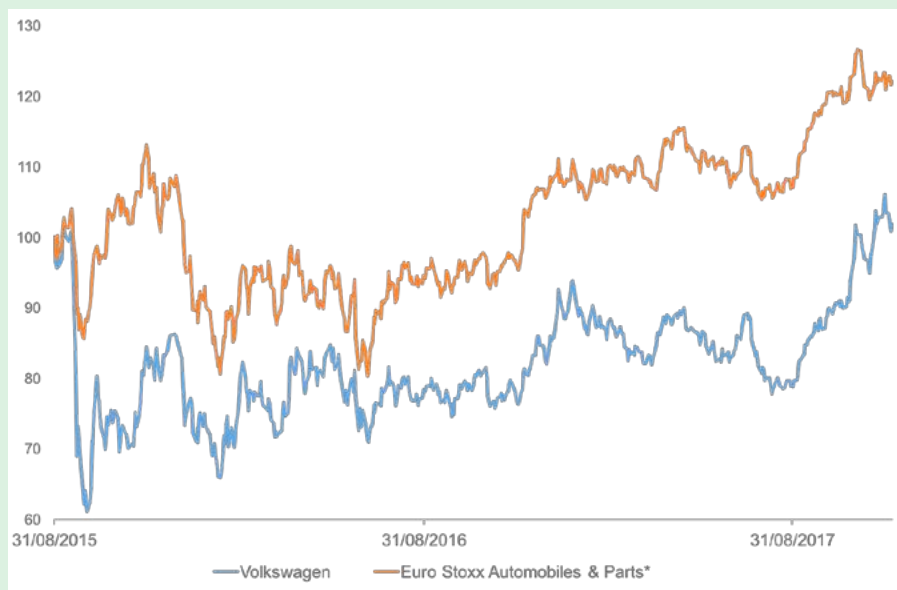


VOLKSWAGEN – FRAUDE ENVIRONNEMENTALE LIÉE À LA QUALITÉ DE L'AIR

Le 18 septembre 2015, l'EPA accuse le constructeur allemand Volkswagen d'avoir équipé certains de ses modèles d'un logiciel permettant de manipuler les résultats des tests d'émissions polluantes. Les émissions d'oxyde d'azote (NOx) obtenues sont selon les véhicules de 5 à 35 fois supérieures à la norme américaine.

Le scandale médiatique qui en découle a des répercussions juridiques : au total, Volkswagen est condamné à payer près de 22 milliards de dollars aux autorités réglementaires américaines, et un milliard d'euros aux autorités allemandes.

Les répercussions sont également économiques : le groupe a en effet connu une perte de 1,6 milliard d'euros pour l'année 2015. L'évolution du cours de l'action illustre également ces répercussions : le groupe a subi une forte dévaluation après l'annonce officielle de l'installation de logiciels de truquage.



* Indice valeurs secteur automobile et équipementiers zone euro



TÉMOIGNAGE POUR LE FIR

François Villeroy de Galhau, Gouverneur de la Banque de France



Pourquoi les régulateurs se sont-ils récemment préoccupés de l'impact des facteurs environnementaux sur la stabilité du système financier ? Comment comptent-ils agir en la matière ?

Notre intérêt pour le changement climatique n'est pas une mode mais une conviction : la stabilité climatique est à long terme l'un des déterminants de la stabilité financière, qui est notre responsabilité. L'enjeu est double : mieux mesurer les risques pour le secteur financier associés au changement climatique, et développer les opportunités liées au financement de la transition énergétique. Dans ce domaine, la Banque de France se veut exemplaire : elle est la première banque centrale à avoir adopté une Charte d'investissement responsable, sur son propre patrimoine.

Quels peuvent être les rôles respectifs des intermédiaires financiers et de leurs superviseurs dans la pédagogie sur les risques et les opportunités de la transition environnementale ?

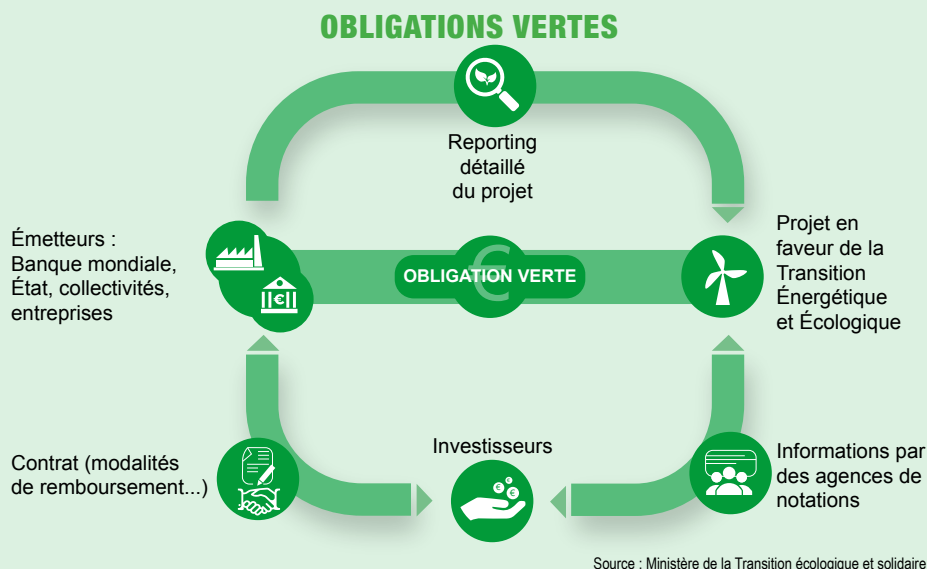
Nous devons travailler main dans la main. En tant que superviseur, nous voulons inciter le secteur financier à prendre en compte les risques dans toutes leurs dimensions : au-delà de la publication d'informations sur les expositions aux risques climatiques – la "photographie" des risques –, nous sommes mobilisés pour développer une approche plus dynamique – la "vidéo" – fondée sur des tests de résistance dédiés. S'agissant des opportunités, notre objectif est d'encourager le financement vert, y compris en faisant évoluer, si nécessaire, les réglementations et les normes communes.

B. QU'EST-CE QU'UN «ACTIF FINANCIER VERT» ?

Les actifs financiers verts sont l'ensemble des actifs qui financent des projets et entreprises qui ont des impacts positifs sur l'environnement.

LE DÉFI DES OBLIGATIONS VERTES (“GREEN BOND”) : OFFRIR AUX INVESTISSEURS UNE VRAIE TRANSPARENCE SUR L'UTILISATION DES FONDS LEVÉS

Une obligation “verte” (“green bond” en anglais) est émise sur le marché afin de financer des projets liés spécifiquement à l'environnement. Une obligation verte se distingue d'une obligation classique par l'utilisation des fonds levés par l'émetteur (État, entreprise, collectivité, banque de développement ou organisme supranational) au bénéfice de projets d'investissement favorables à la TEE. Cela implique un reporting détaillé de la part de l'émetteur sur les investissements réalisés pour attester de l'affectation de ceux-ci vers des activités vertes. Ce marché se développe rapidement et des émetteurs souverains, comme la République Française, y recourent dorénavant, de manière régulière.



L'amélioration de la qualité des évaluations externes, permettant d'attester que les fonds levés ont bien été utilisés pour financer des activités et projets utiles à la transition environnementale, est un élément crucial qui permettra de consolider cet instrument financier. Les efforts de standardisation menés par les **Green Bonds Principles** et la **Climate Bond Initiative** vont dans ce sens.

> QU'ENTEND-ON PAR PROJET VERT OU ACTIVITÉS VERTES ?

Une des difficultés pour les acteurs financiers qui veulent soutenir des entreprises ou projets dits verts est précisément de définir ce qui est vert. Cela nécessite d'être clair sur le périmètre des activités qui sont compatibles ou non avec la Transition Énergétique et Écologique, et pose ainsi la question de la **définition des activités vertes** et des activités non-vertes. Il s'agit de classer les activités selon leur performance environnementale et par exemple de produire un classement a priori ou une "taxonomie". Le label TEEC est basé depuis 2016 sur une nomenclature de cette nature.

Ainsi, la Commission Européenne a réuni un groupe de travail pour développer cette classification des activités et répondre aux attentes des acteurs financiers et des épargnants.

QUELQUES PRINCIPES CONCERNANT LA TAXONOMIE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Le groupe d'experts de haut niveau sur la finance durable (High Level Expert Group, HLEG) a défendu début 2018 l'idée de la nécessité d'un système de classification ou taxonomie pour clarifier la délimitation des activités dites "vertes". Fin mai 2018, la Commission Européenne a publié un document définissant les critères suivants pour déterminer le degré de durabilité environnementale d'un investissement ou d'une activité économique : un groupe d'experts va en décliner les modalités techniques.

- L'activité économique contribue de manière substantielle à au moins un des objectifs environnementaux :

- Atténuation du changement climatique
 - Adaptation au changement climatique
 - Utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines
 - Transition vers une économie circulaire
 - Prévention et recyclage des déchets
 - Prévention et réduction de la pollution
 - Protection des écosystèmes
- L'activité économique ne porte pas atteinte à l'un des objectifs environnementaux précédemment cités.



TÉMOIGNAGE POUR LE FIR

Olivier GUERSENT, Directeur général – Stabilité financière, Services financiers et Union des Marchés des Capitaux, Commission Européenne



Comment la Commission Européenne compte-t-elle prendre en compte dans son agenda "Finance durable" à la fois la promotion et le besoin d'explications sur les "produits d'épargne verts" ?

Ce thème est au cœur de nos préoccupations. Il est, en effet, indispensable d'orienter plus de capitaux privés vers des projets d'investissement durables afin de combler le déficit d'investissements qui sont nécessaires afin que l'Union Européenne puisse atteindre les objectifs prévus par l'Accord de Paris pour 2030. Pour ce faire, les investisseurs ont besoin d'un langage commun.

Les travaux que nous avons engagés sur un système européen de classification unifié ("taxonomie") pourront servir de base à une future mise en œuvre de normes et labels pour les produits financiers durables, en particulier, pour les investisseurs de détail qui souhaitent, de plus en plus, marquer leur préférence pour le financement d'activités durables. Pour ce faire, ils ont besoin de labels crédibles qui seront progressivement intégrés dans des outils, tels que les sites internet comparateurs, sur lesquels nous travaillons. Nous pensons qu'il existe un intérêt potentiel à utiliser le règlement sur le label écologique de l'UE pour créer un système volontaire de labellisation à l'échelle de l'UE.

Quels sont les autres points cruciaux du développement de la finance verte au sein de l'Union ?

La Commission poursuit, par ailleurs, trois objectifs.

En premier lieu, renforcer la cohérence et la clarté dont font montre les investisseurs institutionnels dans l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur prise de décisions d'investissement.

Ensuite, favoriser la création et la diffusion d'indices de référence correspondant à une faible intensité de carbone et à un bilan carbone positif afin de fournir plus d'informations aux investisseurs et aussi leur permettre de mieux s'aligner sur l'objectif de limitation de réchauffement de la planète en deçà de 2° C

Améliorer, enfin, la qualité des conseils fournis par les entreprises d'investissement et les distributeurs d'assurance à leurs clients en ce qui concerne la durabilité de leurs investissements. Nous avons lancé une consultation à l'issue de laquelle nous proposerons une modification de la réglementation communautaire en la matière.

> MAIS DÉFINIR CE QUI EST VERT N'EST NI SIMPLE, NI SUFFISANT

Définir ce qui est vert n'est pas facile, car une même activité économique a à la fois des impacts positifs et négatifs. D'une part, les impacts sont différents selon les enjeux environnementaux : par exemple, les motorisations diesel permettent d'émettre 10 à 15% de moins de CO₂ par km parcouru qu'une motorisation essence, mais elles produisent plus de NOx et de particules fines, qui ont un impact sur la qualité de l'air. D'autre part, les impacts directs peuvent être positifs, mais les impacts indirects négatifs, comme dans le cas des véhicules électriques qui n'émettent pas directement de GES, mais ont besoin d'électricité qui peut être très carbonée en fonction du pays, et posent la question de la fin de vie des batteries. La voiture électrique ne résout pas la nécessité de réduire le parc. Enfin, si par exemple 20% d'un investissement ou d'un financement est qualifié de vert, reste à savoir si les 80% restants sont plutôt neutres ou marrons.

Une approche globale est donc nécessaire pour agréger à la fois les impacts positifs (vert) et les impacts négatifs (marron) générés par les activités d'une entreprise. Cette approche nécessite une notation qui permet d'avoir une vision de la performance environnementale nette d'une activité, afin de répondre à la question suivante : **est-ce que les bénéfices environnementaux de l'activité l'emportent par rapport aux dommages ?**



TÉMOIGNAGE POUR LE FIR

Christine KOLB, Associée Fondatrice, Sycamore Asset Management



Pour un gestionnaire d'actifs spécialisé dans l'investissement responsable, qu'implique concrètement l'émergence de la finance verte ?

Dès 2015, nous avons fortement augmenté nos investissements humains et méthodologiques pour intégrer dans nos analyses les impacts environnementaux (climat, biodiversité, eau, air...) des modèles économiques le long du cycle de vie des produits et services proposés. Ces travaux ont donné naissance en 2017 à la NEC, Net Environmental

Contribution™. Face à l'urgence environnementale et climatique, nous souhaitons aujourd'hui ouvrir la méthode à tous ceux qui seront intéressés à la tester, à la déployer et à la faire vivre. Pour plus d'impact, plus vite, la démarche coopérative et transparente de l'open-source nous semble la plus adaptée.

C. LA FINANCE VERTE NE SE LIMITE PAS À SOUTENIR LES ACTIVITÉS VERTES

Bien poser les termes du choix d'investissement

L'investisseur peut choisir entre deux attitudes principales, qui sont complémentaires et peuvent se combiner :

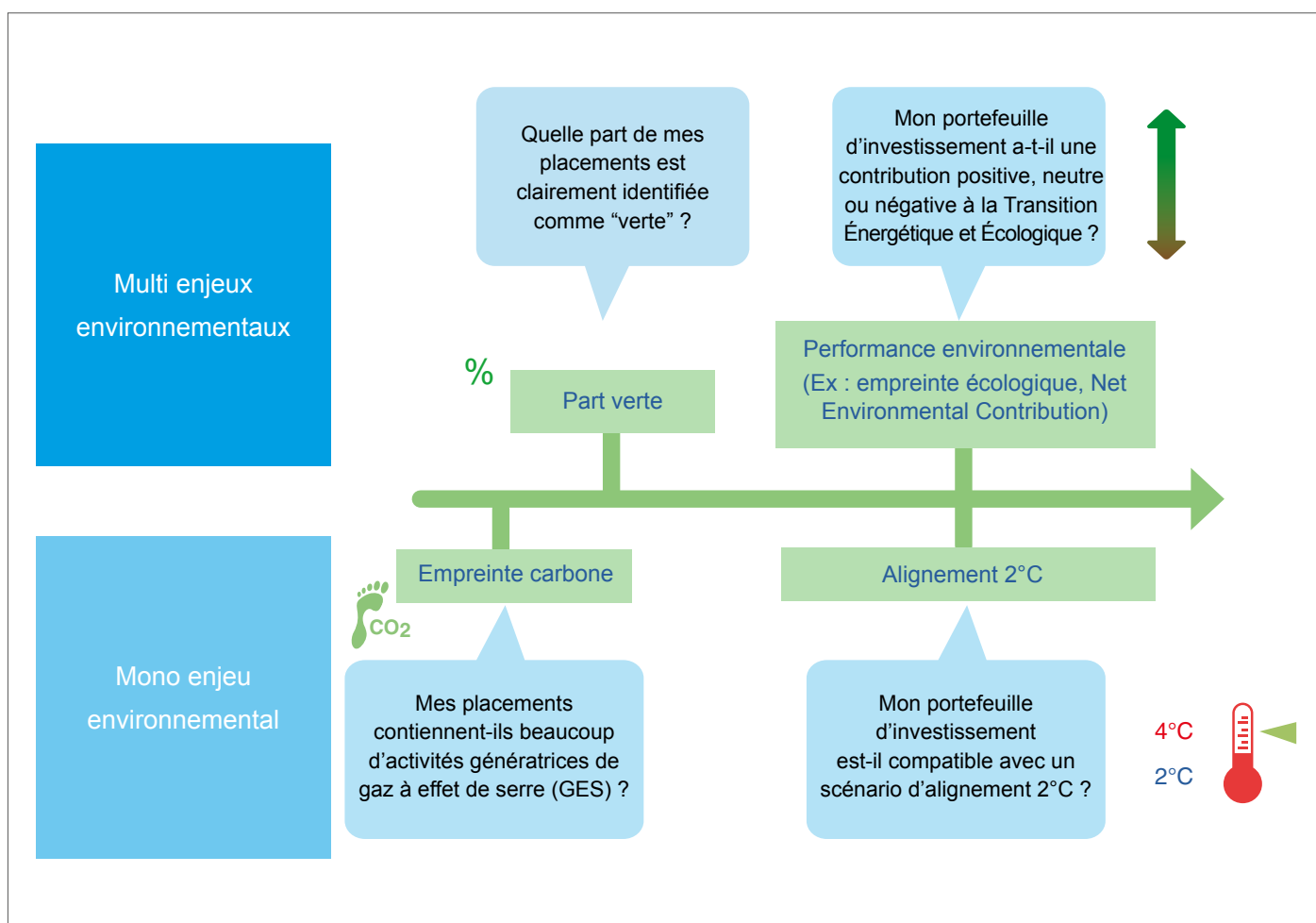
- Il peut **cibler les activités qui apparaissent comme actuellement favorables à la transition environnementale** (énergies renouvelables par exemple) et, a contrario, exclure les métiers qui pénalisent fortement l'environnement (énergies fossiles...). Ce faisant, ses actifs financiers sont moins exposés aux risques environnementaux, mais offrent une moindre diversification, compte-tenu des exclusions.
- L'investisseur peut aussi choisir de **privilégier les entreprises qui ont une trajectoire favorable à la transition environnementale**. Il s'agit d'accompagner leur transformation : aujourd'hui, leur performance environnementale n'est pas encore satisfaisante mais l'analyse de la stratégie qui a changé, les premiers résultats constatés, montrent que celle-ci va s'améliorer dans le temps, ce qui peut avoir un effet positif sur sa performance financière. Ce choix se traduit par une plus grande diversification des actifs (moins d'exclusion), mais ses actifs restent plus exposés aux risques environnementaux que les actifs déjà alignés avec la transition.

D. LES OUTILS DE MESURE, LEUR ROBUSTESSE ET LEUR PERTINENCE

Comment mesurer les impacts environnementaux des activités financées ou investies ? Mesurer est crucial pour les acteurs financiers : avant d'investir ou de financer pour construire leur stratégie d'allocation, et ensuite pour évaluer l'impact de cette stratégie de placements. Pour permettre aux acteurs financiers de répondre à cette question, de nombreux outils de mesure ont été et continuent à être développés.

> DIFFÉRENTS INDICATEURS POUR RÉPONDRE À DIFFÉRENTES QUESTIONS

L'empreinte et l'intensité carbonées ont historiquement permis de populariser les enjeux climatiques dans la finance. D'autres méthodologies sont aujourd'hui en développement pour donner une image plus juste des risques et opportunités climatiques, comme **l'alignement 2°C**. Mais être compatible avec un scénario 2°C ne pourra pas se faire sans être performant sur les autres enjeux environnementaux. Les risques ne se limitent pas au climat... et les indicateurs non plus. Si les indicateurs les plus aboutis disponibles aujourd'hui couvrent principalement les enjeux climatiques, d'autres indicateurs plus novateurs sont en cours de développement et de convergence, couvrant une palette plus large d'enjeux environnementaux et reflétant la performance environnementale, comme **l'empreinte écologique ou des indicateurs de contribution environnementale nette (par exemple la Net Environmental Contribution, NEC)**.

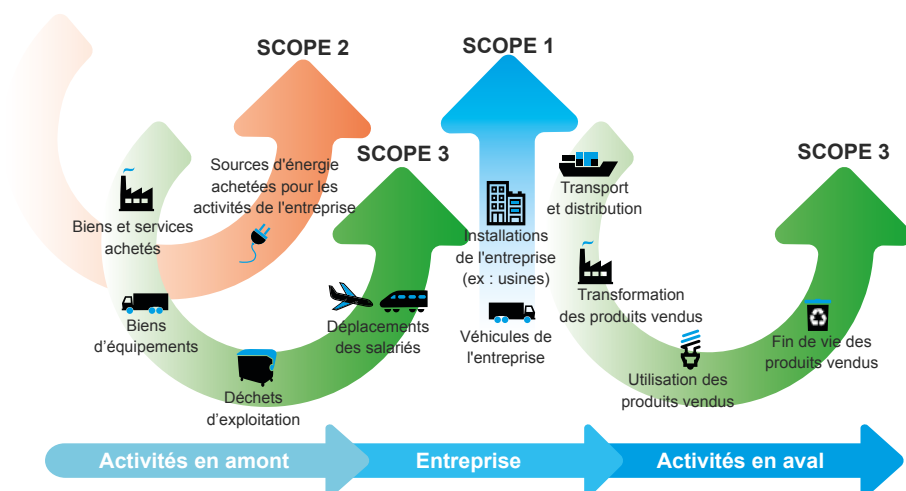


> L'EMPREINTE CARBONE : UNE PREMIÈRE ÉTAPE MAIS INCOMPLÈTE



Comment ?

L’empreinte carbone évalue l’impact climat d’une activité en comptabilisant le flux de gaz à effet de serre (GES) émis sur une année, et rapporté au financement apporté en capital ou en dette (en M€ investi). Le flux de GES peut être appréhendé de trois manières (scopes) : scope 1, 2 et 3.



Le plus souvent, l’empreinte carbone ne couvre que les scopes 1&2⁷, et donc pas les émissions dues à la chaîne d’approvisionnement ou à l’usage (scope 3)⁸.

L’empreinte carbone est différente de l’intensité carbone qui mesure les mêmes émissions de GES annuelles mais les rapporte au chiffre d’affaires annuel. Elle s’exprime le plus souvent en téq CO₂ par M€ de ventes.

Quelles limites ? Si l’on compare l’empreinte carbone actuellement disponible de Ferrari, Zalando, Veolia et Alstom, Ferrari, fabricant de voitures de sport, apparaît près de 600 fois plus performant que Veolia, spécialiste de la gestion de l’eau, des déchets et de l’énergie, et plus de 100 fois qu’Alstom, fournisseur de solutions de transport ferroviaire. La lecture brute des chiffres ne nous informe pas sur l’impact carbone complet de ces activités, car les chaussures et vêtements de Zalando en amont, comme la consommation de carburant des Ferrari en aval échappent à la mesure, qui in fine ne permet pas de décliner une stratégie de décarbonation. Les indices bas-carbone incorporent à ce jour les mêmes biais et sont donc à considérer avec précaution.



Gestion de l’eau, des déchets et de l’énergie

4,168



Transport ferroviaire

0,839



E-commerce vêtements

0,017



Voiture de sport

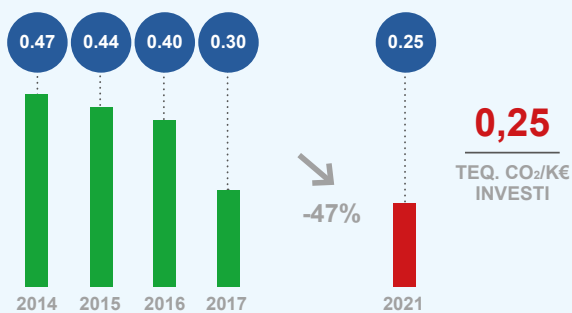
0,007

EMPREINTE CARBONE⁹
tonnes éq CO₂/an/ millier d’€ investis

Source : Sycomore Asset Management, 2018

Exemple

Réduction de l’empreinte carbone du portefeuille d’actions
en tonnes équivalent CO₂, par millier d’euros investi



Source : Rapport annuel 2017, CNP Assurances

CNP Assurances présente l’évolution de l’empreinte carbone de son portefeuille d’actions entre 2014 et 2017, ainsi que son objectif pour 2021. En 2017, chaque millier d’euros investi génère l’équivalent de 0,30 tonnes d’équivalent CO₂, et ne devra en générer que 0,25 tonnes en 2021.

> LA PART VERTE : RENFORCER SON EXPOSITION AUX ACTIVITÉS SOLUTIONS DITES “VERTES”

Comment ? Il s'agit de la part d'un placement qui correspond à des activités vertes au sens de la TEE (exemple pour le secteur automobile, il s'agit des ventes de véhicules électriques et hybrides).

Quelles limites ? La part verte propose une vision uniquement binaire (vert/pas vert) et ne permet pas d'évaluer l'ensemble de la performance environnementale, car son objet n'est pas de prendre en compte les nuances de vert, ni de distinguer ce qui est neutre de toutes les nuances de marron.

Exemple

Indicateurs de contribution À la transition énergétique du portefeuille d'obligations d'entreprises au 31 décembre 2017

Zoom sur les secteurs coeurs pour le climat	Part verte %
Portefeuille	11%

Source : Rapport annuel ERAFP 2017

11% du portefeuille d'actions de l'ERAFP (Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique) est constitué d'activités vertes au sens de la TEE, c'est-à-dire qui sont génératrices d'impact environnemental positif.

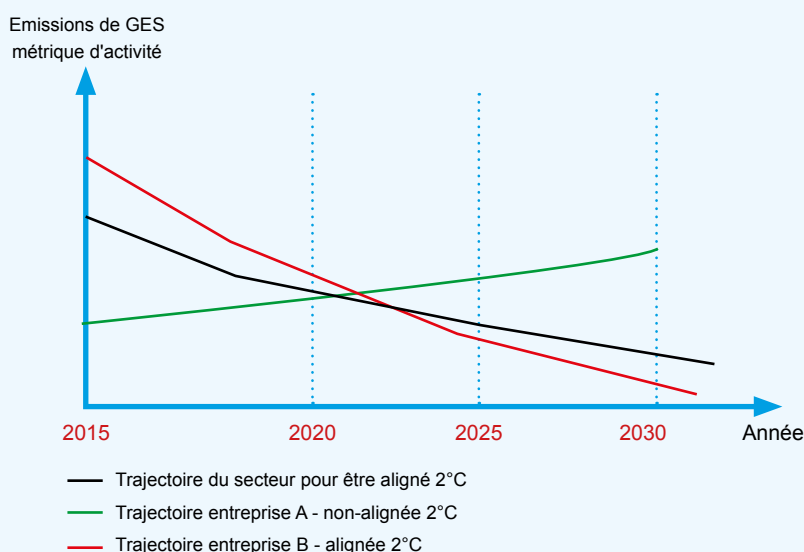
> L'ALIGNEMENT 2°C : COMPARER LA PERFORMANCES AUX SCÉNARIOS D'ALIGNEMENT 2°C



Comment ? L'alignement 2°C est une méthodologie développée pour définir la trajectoire de réduction nécessaire pour ne pas dépasser la limite des 2°C. Une trajectoire de réduction est déterminée par secteur économique. On peut ainsi évaluer la performance des entreprises de ce secteur par rapport à cette trajectoire, en les positionnant par rapport à l'effort que doit fournir le secteur pour être compatible avec un scénario 2°C.

Quelles limites ? La méthodologie est en cours d'approfondissement et de déploiement : elle n'est disponible aujourd'hui que pour un nombre limité de secteurs.

Exemple



L'intensité carbone initiale de l'entreprise A est la plus faible, inférieure à celle du secteur nécessaire pour être aligné 2°C. Cependant, elle augmente au cours du temps : en 2030, elle est bien plus élevée que la courbe du secteur nécessaire pour être aligné. À l'inverse, l'entreprise B a une intensité carbone initiale élevée, mais elle connaît une trajectoire de réduction très importante, et est en 2030 au-delà des attentes de réduction du secteur pour être compatible avec un scénario 2°C.

> **L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE : UN INDICATEUR DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE AU NIVEAU DES ÉTATS POUR MESURER LA PRESSION QU'EXERCE L'HOMME SUR LA PLANÈTE**

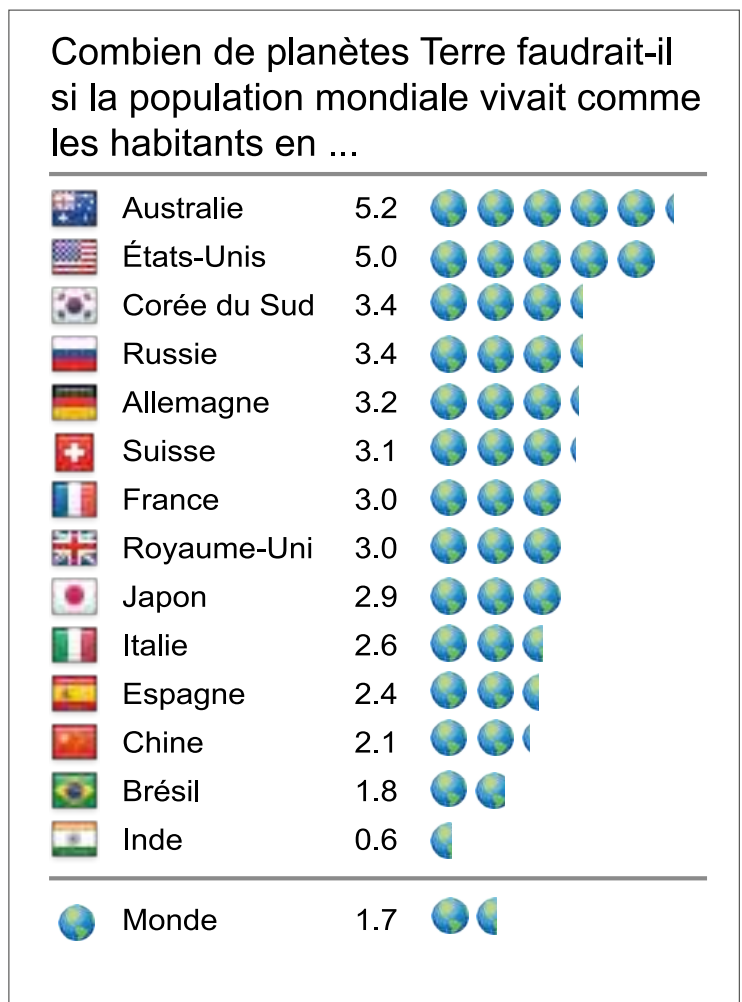


Comment ? L’empreinte écologique est un outil utilisé au niveau des États et qui consiste à comparer la charge que fait peser une population donnée sur la nature et les capacités globales de la planète. Il s’agit de mesurer la “quantité de surface terrestre bioproductive (forêts, pâturages, terres cultivées, surfaces maritimes etc.) nécessaire pour produire les biens et services que nous consommons et absorber les déchets que nous produisons”.

Quelles limites ? L’empreinte écologique n’est pas utilisée à ce jour comme indicateur par les acteurs financiers pour évaluer des activités économiques ou des investissements.

Exemple

D’après le WWF¹⁰, il y a environ 12 milliards d’hectares de sols et d’espaces marins bio-productifs, soit environ 1,7 hectare par être humain. Or le mode de vie d’un Américain moyen nécessite 10 hectares bio-productifs. Si tout le monde vivait comme un Américain moyen, cela nécessiterait 5 planètes bio-productives.



Source : Global Footprint Network National Footprint Accounts 2017

> **LA NEC™ : UN INDICATEUR DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE POUR MESURER L'ALIGNEMENT STRATÉGIQUE D'UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE AVEC LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE**



Comment ? Développée depuis 2015, la NEC¹¹, “Net Environmental Contribution”™, est une mesure avancée de l’alignement stratégique d’une activité économique avec la Transition Énergétique et Écologique. À partir de données physiques, elle offre une mesure à un instant donné de la contribution environnementale nette d’une activité sur une échelle de -100% à +100%, le point à 0% représentant la moyenne de l’offre disponible pour chaque fonctionnalité, soit la moyenne de l’économie mondiale, et le 100% représentant un alignement clair avec les objectifs de la transition et de la lutte contre le changement climatique.

Calculée activité par activité, la performance environnementale de chaque activité est évaluée à partir de données physiques. La NEC s’agrège ensuite au niveau d’une entreprise, d’un portefeuille ou d’un indice. Elle offre l’avantage de bien capturer l’ensemble des enjeux de la Transition Énergétique et Écologique.

Quelles limites ? La NEC fournit une photo statique à un instant donné : elle n’est pas conçue pour mesurer une dynamique ou pour intégrer les trajectoires potentielles d’alignement 2°C.

Exemple

Reprenons l’exemple présenté précédemment pour l’empreinte carbone ; la notation des 4 mêmes entreprises avec la NEC fournit une vision cohérente de la performance environnementale permettant de dissocier les modèles économiques alignés avec la transition écologique et énergétique, comme la gestion des déchets ou le traitement des eaux ou le transport ferroviaire, des modèles économiques qui lui sont opposés, comme les voitures de Ferrari ou la mode rapide et jetable (“fast fashion”) de Zalando ou encore une partie de l’activité de Veolia en Pologne qui utilise un mix énergétique carboné et qui abaisse significativement la NEC de l’entreprise.

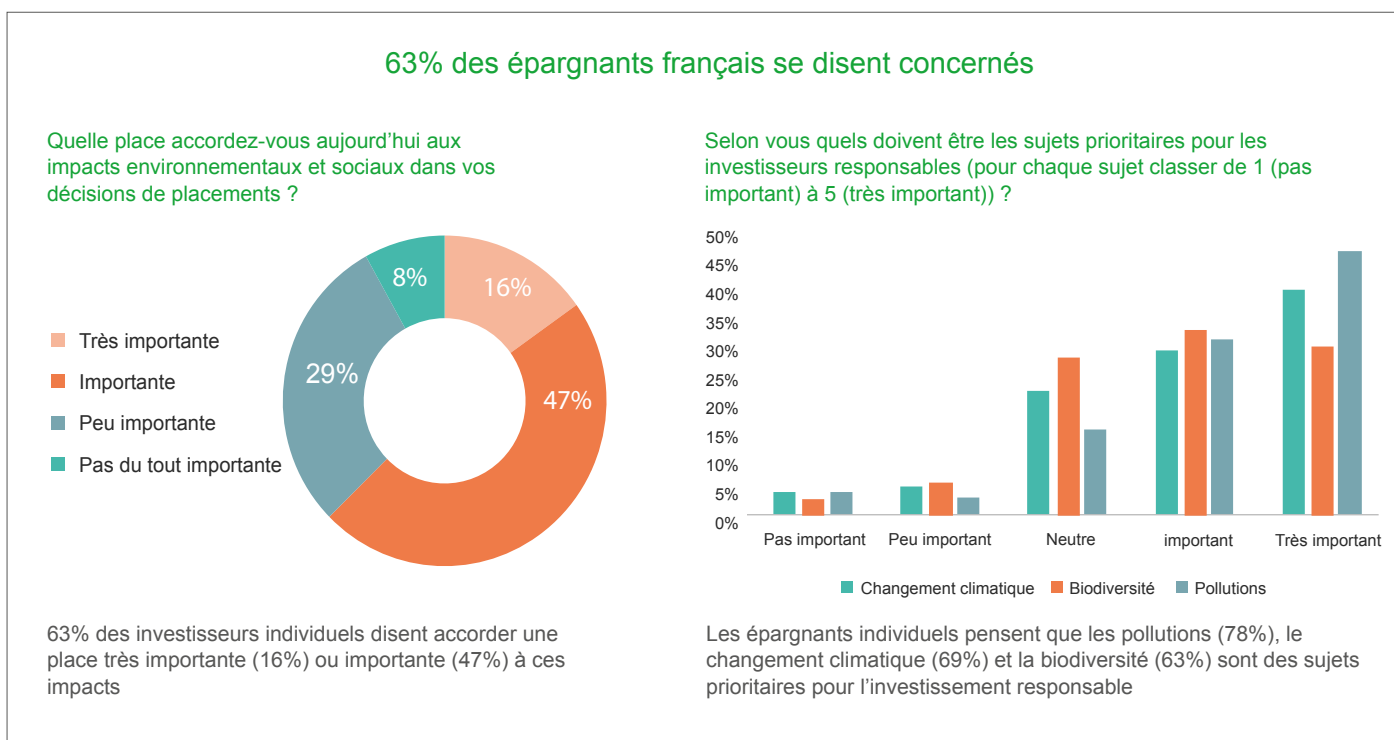
				
	Voiture de sport	E-commerce vêtements	Gestion de l’eau, des déchets et de l’énergie	Transport ferroviaire
	-100%	-40%	+44%	+100%
EMPREINTE CARBONE tonnes éq CO ₂ / an/ millier d’€ investis	0,007	0,017	4,138	0,839

Source : Sycomore Asset Management, 2018

II – S'INFORMER

A. INTERAGIR AVEC SON INTERMÉDIAIRE FINANCIER

Les réseaux de distribution de produits d'épargne ont développé des gammes de fonds ISR et à thématiques environnementales. Ces fonds ne sont cependant pas, le plus souvent, expliqués et proposés au client. D'après un sondage Ifop réalisé pour le FIR et Vigeo Eiris en 2018, 63% des épargnants français accordent de l'importance aux impacts environnementaux et sociaux dans leurs décisions de placement, mais seuls 5% se sont vus proposer des investissements ISR. Ils considèrent que les questions environnementales, pollutions, changement climatique, biodiversité, doivent être des sujets prioritaires pour les investisseurs responsables, comme le montre le graphique ci-dessous.



Source : Sondage Ifop pour le FIR et Vigeo-Eiris - septembre 2018

Dans ce contexte, l'épargnant a tout intérêt à prendre l'initiative, si cela ne lui est pas présenté spontanément, de demander des explications sur les produits proposés. D'une part, l'épargnant peut interroger son intermédiaire financier sur la manière dont les thématiques environnementales sont intégrées dans les produits d'épargne classiques. D'autre part, il peut demander si l'intermédiaire est capable de lui proposer des produits spécifiques aux thématiques environnementales.

RAPPEL DE LA POSITION DU FIR

Le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) a pris position dans le cadre de l'assurance vie pour que les produits proposés par défaut soient responsables. En effet, si aucun souhait contraire n'est émis par le particulier, le FIR propose que le produit d'épargne proposé par défaut soit un produit socialement responsable.

Le FIR propose d'aller plus loin et qu'en l'absence de choix contraire de l'épargnant, le support soit par défaut responsable (ISR ou TEEC), et labellisé comme tel.



TÉMOIGNAGE POUR LE FIR

Rémy WEBER, Président du directoire de la Banque Postale



Pourquoi La Banque Postale a-t-elle fait le choix de passer ses encours sous gestion en 100 % responsable ?

La Banque Postale a toujours mené une politique d'investissement responsable. Nous avons lancé notre premier fonds ISR en 1997 et n'avons cessé d'augmenter notre niveau d'exigence sur la prise en compte des critères extra-financiers dans nos approches de gestion. Aujourd'hui, la moitié de nos actifs sous gestion, soit 110 milliards d'euros, est déjà ISR. J'ai souhaité aller encore plus loin et prendre une mesure volontariste : La Banque Postale est la 1^{ère} banque grande banque de détail à annoncer que sa filiale d'asset management passera ses encours de gestion en mode 100 % ISR d'ici 2020. Être une banque citoyenne, c'est être convaincu que la finance durable permet aux marchés financiers d'avoir un rôle vertueux dans l'économie. L'ISR n'est pas une mode mais LE mode de gestion pertinent pour les années à venir.

Est-ce suffisant pour la transition environnementale ?

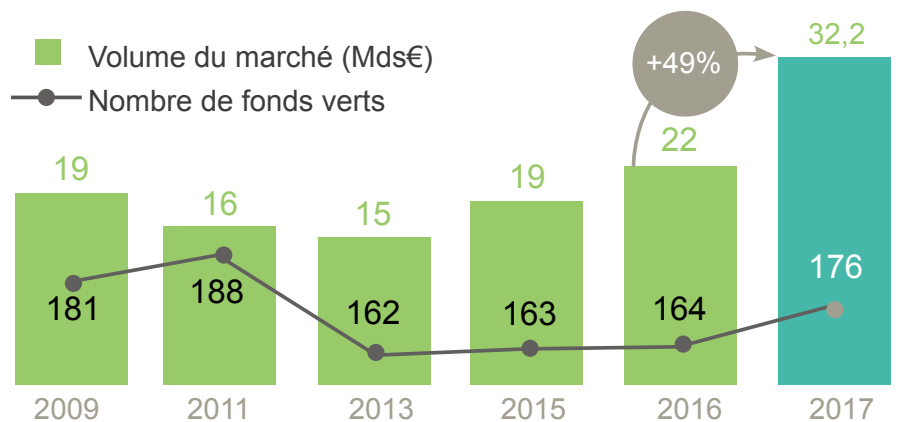
Ce n'est certainement pas suffisant, mais au travers de ses décisions d'investissement responsable, de ses offres de crédit à la consommation à valeur ajoutée environnementale, des projets favorisant la transition énergétique qu'elle finance, de sa plateforme digitale de diagnostic énergétique, La Banque Postale agit en faveur d'un monde décarboné et socialement responsable.

B. COMMENT SE RETROUVER DANS LE PANORAMA DES FONDS ENVIRONNEMENTAUX ?

> QU'EST-CE QU'UN FONDS VERT ?

Un fonds vert est un fonds thématique axé principalement sur des critères environnementaux. Les investisseurs sélectionnent des entreprises dont le cœur de métier est l'environnement, ou qui réalisent une grande part de leur chiffre d'affaires avec des activités solutions dites vertes, ou encore qui évoluent vers une prise en compte sérieuse des mutations environnementales dans leurs modèles d'affaires.

En 1998, un épargnant avait le choix entre 70 fonds verts sur le marché ; aujourd'hui, il en existe plus de 170. L'offre de fonds verts s'est sensiblement développée et diversifiée. Comparée au marché global, cette offre reste néanmoins très limitée : fin 2016, les fonds verts ne représentaient que 0,25% des encours du marché européen des fonds d'investissement.



Source : Novethic

> QUELLE DIFFÉRENCE AVEC DES FONDS ISR CLASSIQUES ABORDANT LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE ?

Les fonds classiques d'Investissement Socialement Responsable prennent en compte, au-delà des critères financiers traditionnels, les performances de l'entreprise en termes d'enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance. L'ensemble des entreprises intégrées au fonds sont analysées de manière extra-financière au prisme de ces critères ESG.

Les fonds dits verts se concentrent sur la performance environnementale des entreprises investies. Si les critères ESG sont généralement analysés, c'est bien le critère environnemental qui est décisif pour intégrer le fonds vert.

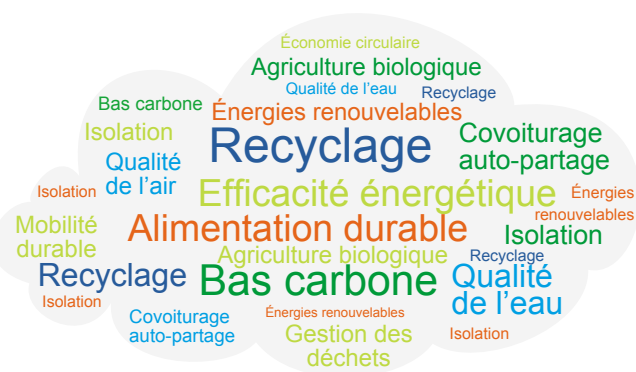
> QUELS SONT LES DIFFÉRENTS TYPES DE FONDS VERTS EXISTANTS ?

L'offre des fonds environnementaux recouvre des réalités diverses. Leurs thématiques d'investissement peuvent être précises, circonscrites à l'environnement (l'eau par exemple) ou plus larges (cas de l'ensemble des industries environnementales ou des activités solutions à la Transition Énergétique et Écologique), voire aborder des problématiques sociétales connexes à l'environnement (santé, bien-être) mais qui lui sont aussi liées.

> SUR QUELS CRITÈRES PUIS-JE JUGER DE LA PERTINENCE D'UN FONDS ?

Quel est le niveau de transparence du fonds ?

La communication réalisée par la société de gestion permet d'évaluer le niveau de transparence du fonds. Le détail du portefeuille et la stratégie d'investissement doivent être disponibles, ainsi qu'un reporting régulier de l'activité.



La thématique prônée par le fonds est-elle en ligne avec la stratégie d'investissement du fonds ?

La description de la stratégie d'investissement et/ou le détail du portefeuille investi peut permettre d'évaluer l'adéquation du nom du fonds et des investissements effectivement réalisés. Un reporting régulier peut également donner des informations sur les investissements réalisés, permettant de comprendre la stratégie environnementale de l'investisseur.

Que peut-on dire de la performance financière de ces fonds ?

Il n'est pas possible d'émettre une opinion tranchée sur l'impact de la prise en compte de ces facteurs environnementaux sur la performance financière des fonds : leur nombre reste encore trop faible et le recul insuffisant pour la plupart. On notera simplement que des études académiques récentes¹³ montrent que les fonds qui intègrent des critères ESG ont une performance financière au moins égale à ceux qui n'en intègrent pas. En tout état de cause, le simple bon sens peut aussi être utile : à partir du moment où les facteurs environnementaux génèrent des opportunités et des risques qui peuvent avoir un impact significatif sur les entreprises, il vaut mieux choisir des fonds qui intègrent explicitement l'analyse de ces opportunités et de ces risques.



TÉMOIGNAGE POUR LE FIR

Anne-Catherine HUSSON-TRAORE, Directrice Générale de Novethic



Quelles conclusions tirer du développement des fonds à thématiques environnementales ? Comment les caractériser ?

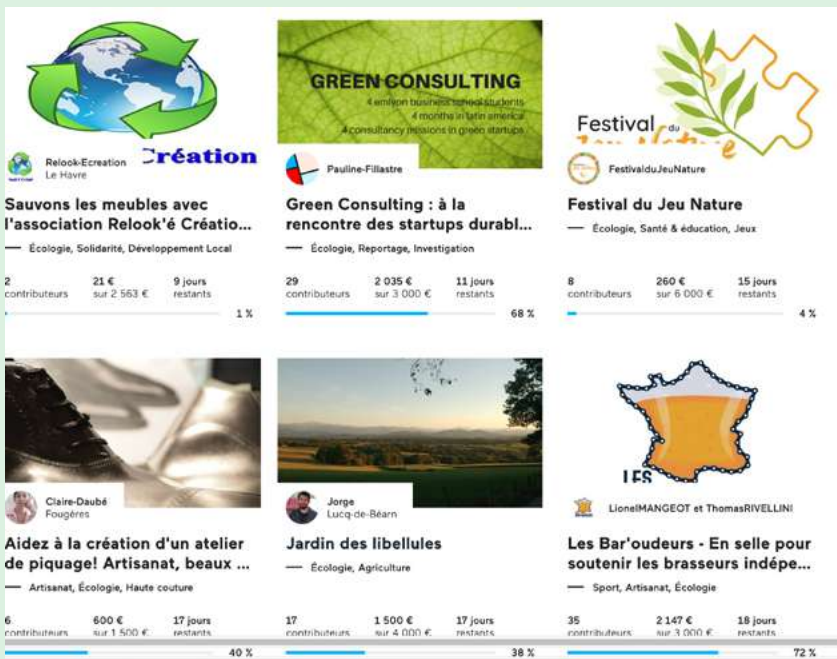
Les fonds environnementaux ont deux qualités majeures : leur impact sur le financement de l'économie verte et leur lisibilité. En sélectionnant des entreprises et des projets à objectif vert identifiés, ils offrent la possibilité aux investisseurs de contribuer à la transition écologique. Le label public permet d'auditer les qualités environnementales des fonds

et de garantir leur solidité. Seul bémol : il s'agit encore d'un tout petit marché : 32,2 milliards d'euros investis dans 176 fonds cotés en Europe ! Ces chiffres reflètent la trop faible place de l'économie verte dans le système économique et financier actuel.

MÊME LA FINANCE PARTICIPATIVE SE MET AU VERT !

Le financement participatif ("crowdfunding") est un mode de levée de fonds réalisé via une plateforme sur Internet auprès d'un public de particuliers pour financer un projet spécifique. Le financement participatif prend généralement les trois formes suivantes :

- Dons avec ou sans contrepartie : des gratifications peuvent être proposées par le porteur de projet pour le contributeur (ex : dédicaces, échantillons gratuits)
- Prêt rémunéré ou non rémunéré ("crowdlending") : le porteur de projet s'engage à rembourser les prêteurs
- Participations au capital ("crowdequity")



Il existe des plateformes spécialisées sur certains sujets environnementaux comme les énergies renouvelables, et d'autres plateformes généralistes intègrent de plus en plus les projets environnementaux, à l'exemple de Kiss Kiss Bank Bank présentée à gauche.

Afin de réguler ce mode de financement désintermédié, en plein essor, un label a été créé : "Finance participative pour la croissance verte", ainsi qu'une place de marché mise en place par la Banque publique d'investissement (tousnosprojets.fr)

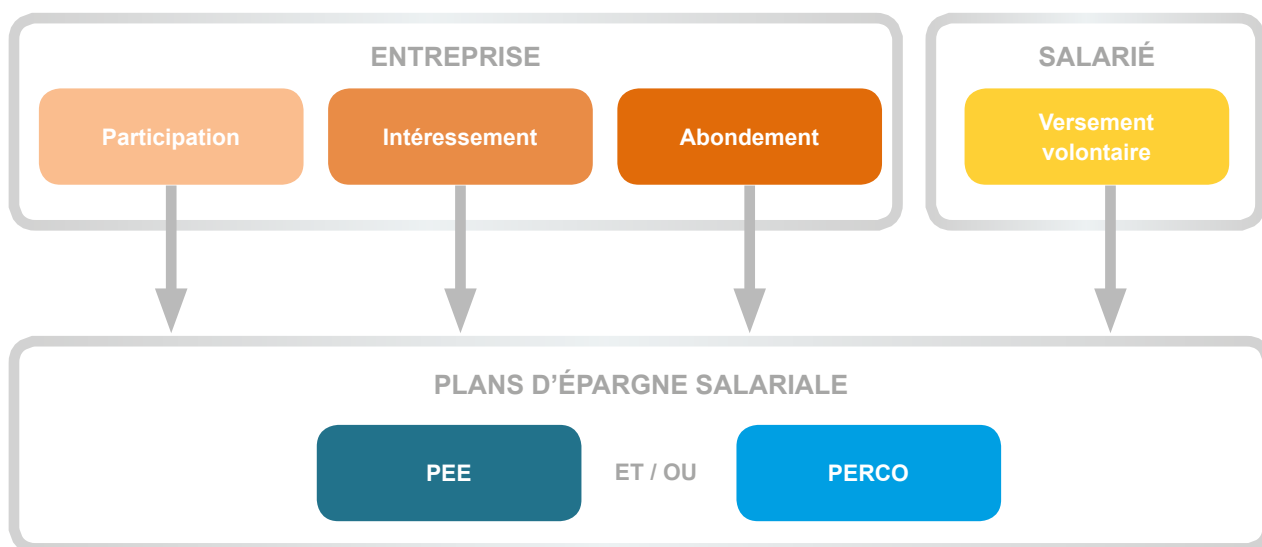
Exemples de projets. Source : plateforme



C. LA MOBILISATION DE SON ÉPARGNE SALARIALE

L'épargne salariale recouvre l'ensemble des dispositifs collectifs d'épargne mis en place par une entreprise pour ses salariés, notamment plan d'épargne entreprise (PEE) et plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO), pour recueillir et placer participation, intéressement, versements volontaires et/ou compte épargne temps. Les fonds font l'objet d'une exonération d'impôts sur le revenu en contrepartie d'une indisponibilité des fonds pour une période déterminée. Les encours des fonds d'épargne salariale sont en croissance depuis 2003 et s'élevaient fin 2017 à 131,5 milliards d'euros¹⁴.

Sous l'impulsion des partenaires sociaux, ces fonds sont devenus, et de loin, la première source de détention de fonds responsables par les particuliers. Pour autant, les fonds verts y demeurent encore rares.

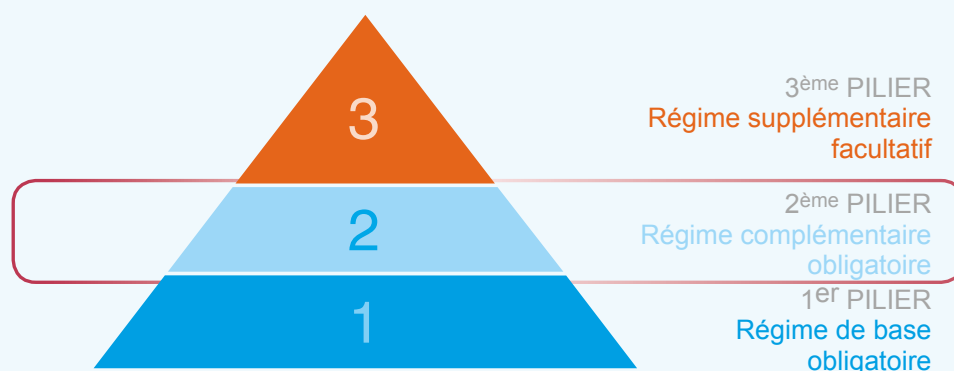


La loi dispose que les fonds dans lesquels est investie cette épargne des salariés "sont tenus de rendre compte annuellement de la mesure dans laquelle ils prennent en compte des considérations sociales environnementales ou éthiques, tant dans la sélection, la conservation et la liquidation des titres". Chaque épargnant peut ainsi se renseigner sur la prise en compte des critères environnementaux par le gestionnaire de son épargne et sensibiliser la direction des ressources humaines et les organisations syndicales qui sélectionnent les fonds proposés aux salariés à l'offre de produits verts.

Dans tous les cas, il est aussi possible d'orienter son épargne salariale dans des fonds solidaires. Certains fonds solidaires financent des projets écologiques, d'autres sont plus centrés sur l'emploi, la solidarité internationale ou l'accès au logement des plus démunis. En effet, toute entreprise mettant en place un PERCO ou un PEE (obligatoire au-delà de 50 salariés) doit proposer au moins un fonds solidaire à ses salariés. Dans ce fonds solidaire, 5 à 10% des montants sont investis dans des structures solidaires ; le reste des fonds est orienté avec une démarche socialement responsable vers des titres classiques, offrant ainsi au-delà du sens, les conditions de rendement et de risque d'un fonds responsable traditionnel.

D. S'INFORMER AUPRÈS DE SON RÉGIME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Au-delà du socle de retraite du régime général, la plupart des Français bénéficie d'une **retraite collective complémentaire ou additionnelle**. Ces régimes, qu'ils soient fondés sur une logique générale (AGIRC-ARCCO pour les salariés du privé, régime additionnel de la fonction publique (RAFP), IRCANTEC pour les agents contractuels des fonctions publiques) ou sur la base d'une solidarité professionnelle (médecins, notaires...), gèrent des actifs financiers qui sont autant de réserves accumulées pour permettre aux régimes de verser les pensions quels que soient les aléas économiques.



Certains de ces régimes se sont engagés dans une démarche visant à intégrer les critères extra-financiers dans leur gestion financière. Si les réserves du RAFP et de l'IRCANTEC sont gérées de longue date de façon socialement responsable et constituent des références en la matière, l'AGIRC-ARRCO n'a décidé qu'en 2017 de généraliser la gestion socialement responsable qu'elle expérimentait depuis plusieurs années et certaines caisses n'ont pas encore entamé de véritable réflexion. Des progrès importants restent alors à faire pour aller au-delà des grands principes, et sont a fortiori plus grands encore pour s'assurer d'une contribution active à la transition écologique. L'IRCANTEC, régime complémentaire des agents contractuels de la fonction publique, a déjà fait ce choix, en choisissant une démarche de désinvestissement des énergies fossiles.

La **gestion paritaire** de la plupart de ces régimes permet aux cotisants d'exprimer leurs attentes sur ce terrain à travers leurs représentants syndicaux. Chaque caisse de retraite doit être à même de répondre aux questions de ses affiliés.



TÉMOIGNAGE POUR LE FIR

Laurent BERGER, Secrétaire général de la Confédération française démocratique du travail (CFDT)



Quel rôle les syndicats jouent-ils dans le déploiement de la finance responsable ?

Le développement de l'ISR est une revendication ancienne de la CFDT. Nous avons créé une intersyndicale il y a plus de quinze ans, le CIES, qui favorise sa diffusion en épargne salariale. Nous formons et animons nos administrateurs dans les caisses de retraite publiques et privées, les groupes paritaires de protection sociale et leur demandons d'exiger l'ISR. Cet engagement a joué et joue un rôle déterminant dans sa diffusion.

Vous promouvez le volet environnement et pas seulement le volet social de l'ISR, un paradoxe pour vous ?

Pas du tout. Le syndicalisme international a un slogan que j'aime beaucoup : "il n'y a pas d'emplois sur une planète morte". La survie de notre espèce est désormais en jeu. Cela nous impose d'agir chacun à notre place, en tant que consommateur, que producteur, qu'épargnant. Le dérèglement climatique aura, en l'absence d'action de tous, un coût social bien trop lourd.

III – ÉVALUER LES SOLUTIONS PROPOSÉES

COMMENT NE PAS TOMBER DANS LE PIÈGE DU “GREENWASHING” ?

Le “greenwashing” signifie donner une image écologique à des entreprises ou produits qui ne le sont pas réellement. Même si les véritables mensonges sont heureusement fort rares, de mauvaises habitudes existent et certains abusent de l’usage de l’argument écologique, par exemple avec des promesses disproportionnées, des images trop suggestives ou une fausse exclusivité. La finance ne fait pas exception à cela, et c’est également un des rôles des acteurs financiers de se prémunir contre ces dérives et de ne pas intégrer des activités faisant preuve de “greenwashing” dans leur portefeuille.

Deux instances ont développé des guides et recommandations pour se prémunir du greenwashing, l’Agence de l’environnement et de

la maîtrise de l’énergie (ADEME) et l’Autorité de régulation des professionnels de la publicité (ARPP). Plusieurs critères doivent être analysés pour se prémunir du greenwashing :

- Le vocabulaire doit être **précis** et **explicite**
- L’information donnée de l’avantage écologique présenté doit être **claire** et **complète**
- Des éléments de **preuves sérieuses** doivent être mis à disposition
- Les labels mis en avant doivent être de notoriété publique et certifiés par des **tiers indépendants**

A. L’ENGAGEMENT DE L’INTERMÉDIAIRE FINANCIER AU SERVICE DE LA TRANSITION

Beaucoup d’intermédiaires financiers -mais pas encore le plus grand nombre- ont bien perçu l’importance de ces facteurs environnementaux pour à la fois améliorer la gestion des risques et des opportunités de la gestion financière des actifs qui leur sont confiés par leurs clients. Les plus avancés cherchent aussi à en faire un avantage différenciant dans l’offre de produits d’épargne, y compris ceux qui s’inscrivent dans des dispositifs d’épargne à long terme (PEA, assurance-vie...). Enfin, les régulateurs financiers (AMF, Banque de France) leur demandent de plus en plus d’information sur la manière dont ils prennent en compte ces facteurs dans la définition de leur stratégie d’entreprise et la gestion de leurs risques. Avant de faire son choix de prestataires de services, l’investisseur et l’épargnant a intérêt à se poser cinq questions pour apprécier la réalité de l’engagement du gestionnaire de son épargne :



L’intermédiaire financier a-t-il adopté au niveau de son conseil d’administration une politique de RSE (Responsabilité sociétale de l’entreprise) et une stratégie d’investissement responsable qui traitent des aspects environnementaux ? Celle-ci est-elle publique ? Se fixe-t-il des objectifs précis ?



Afin d’évaluer l’ampleur de cet engagement il peut être utile de connaître la part des fonds qui prennent en compte, soit de manière spécifique des critères environnementaux, soit de manière combinée avec des critères sociaux et de gouvernance en pourcentage dans les encours totaux gérés par la société de gestion ?



Les modes concrets d’intégration de ces facteurs environnementaux dans la gestion des actifs financiers sont-ils clairement expliqués dans les rapports annuels liés à l’article 173 de la LTECV ?

CE QUE VOUS DEVEZ TROUVER DANS UN RAPPORT 173



Le rapport 173 est un document de reporting qui présente les modalités de prise en compte des enjeux ESG chez l'investisseur institutionnel ou au sein de la société de gestion, ainsi que la façon dont elle intègre les risques climatiques, ainsi que la contribution à la Transition Énergétique et Écologique.

Ce document, qui doit être publié depuis 2017, présente les trois points suivants :

- Présentation de la démarche de prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement
- Modalités de mise en œuvre de cette démarche au sein de la société de gestion (ex : moyens mis en œuvre, méthodologies développées)

- Eventuels impacts sur la gestion et au sein de l'entreprise suite à cette démarche (ex : changement au sein de la politique d'investissement, stratégie d'engagement actionnarial, cibles indicatives et éventuels objectifs)

Une partie du rapport est spécifiquement dédiée aux risques climatiques, et porte sur la gestion de l'exposition du portefeuille aux risques climatiques en distinguant les risques physiques des risques de transition, et la contribution aux objectifs nationaux et internationaux de lutte contre le changement climatique et ses effets.

Pour aller plus loin : Cahier du FIR n°1, "Article 173-VI : extension du domaine de la lutte contre le changement climatique"



Toutes les sociétés de gestion doivent disposer d'une politique de vote en vue des assemblées annuelles des entreprises dans lesquelles elles sont investies. Ces politiques doivent être publiques, comme le rapport sur la manière dont elles ont voté. La consultation de ces documents permet de savoir quelle importance effective les gérants accordent à ces critères environnementaux dans l'exercice de leurs votes. À titre d'exemple, les actionnaires peuvent maintenant donner leur avis sur les structures de rémunération des dirigeants ("say on pay") : la politique de vote du gérant prévoit-elle que des critères environnementaux et pas simplement économiques et financiers doivent être pris en compte de manière précise dans la détermination de la partie variable de ces rémunérations ?



Enfin, les institutions financières sont en dialogue régulier avec les entreprises : quelle place ont ces sujets environnementaux dans ce dialogue qui est souvent appelé "engagement actionnarial" ? Cherchent-ils à inciter l'entreprise à faire évoluer sa stratégie, à mieux gérer ses risques environnementaux ? L'interrogent-ils en cas de controverse environnementale ?



EXEMPLE DU CAS DES PLASTIQUES



Un exemple de controverse environnementale est le cas des plastiques, dont les déchets en mer détruisent la biodiversité marine, du fait par exemple de leur ingestion par de nombreuses espèces.

Une prise de conscience du sujet émerge, à l'image du fonds souverain norvégien, fonds souverain le plus important au monde, qui a publié un document début septembre 2018 exhortant les entreprises à s'engager pour la protection des océans et contre la pollution due aux déchets plastiques.

B. LA TRANSPARENCE DES INFORMATIONS FOURNIES SUR LES PRODUITS FINANCIERS PROPOSÉS

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a récemment évalué les dispositifs mis en place par les sociétés de gestion en matière d'information des porteurs de parts de fonds d'investissement supérieur à 500 millions euros¹⁵. Ces OPC référencés doivent fournir davantage d'éléments sur la démarche de prise en compte des critères ESG. Ces éléments se répartissent en quatre grands blocs d'information :

- La nature des critères ESG pris en compte
- Les informations sur l'analyse mise en œuvre sur ces critères ESG
- La méthodologie et les résultats de l'analyse ESG
- Le mode d'intégration des résultats et de l'analyse dans le processus d'investissement

Si une majorité de sociétés de gestion de portefeuille (SGP) s'est conformée à cette obligation de transparence avec une clarté et une intensité inégales¹⁶, l'AMF souligne à juste titre que l'information des épargnants serait encore mieux assurée si les sociétés de gestion mettaient à disposition des souscripteurs le Code de Transparence sur la page de leur site internet dédiée au fonds d'investissement.

CODE DE TRANSPARENCE FIR-AFG EUROSIF : UNE PREMIÈRE ÉTAPE NÉCESSAIRE

Le FIR, l'AFG, l'association Française de la Gestion financière et l'Eurosif ont lancé en 2018 une nouvelle version du Code de transparence pour les fonds ISR.

Les objectifs de ce Code sont d'améliorer la lisibilité et la transparence de la démarche des fonds ISR vis-à-vis des investisseurs et épargnants, et de favoriser la mise en place d'un cadre commun de bonnes pratiques de transparence.

Les fonds signataires de ce Code doivent répondre en donnant des informations exactes en langage clair et compréhensible par un large public, adéquates et actualisées, pour permettre à l'ensemble des parties prenantes, particulièrement aux investisseurs et épargnants, de mieux comprendre les politiques et pratiques ESG mises en œuvre dans les fonds.



TÉMOIGNAGE POUR LE FIR

Claire CASTANET, Directrice des relations avec les épargnants de l'Autorité des marchés financiers (AMF)



Comment l'AMF voit-elle le développement de la finance verte ? Quels sont ses points d'attention en matière de bonne information des épargnants ?

Les enjeux liés au changement climatique et à la transition énergétique et écologique deviennent chaque jour plus apparents. La finance verte est une partie de la réponse et l'AMF soutient activement les efforts pour une finance qui participe à un développement plus durable.

Ce mouvement répond aussi à des attentes croissantes de la part des épargnants. Face à la diversité des offres proposées, l'information fournie doit leur permettre de comprendre les objectifs des placements et leur contribution à la transition. Les labels sont un moyen de renforcer la lisibilité de ces produits.

C. PEUT-ON AVOIR CONFIANCE DANS LES LABELS ?



Un de ces trois logos apposés sur un produit alimentaire suffit à informer le consommateur sur la qualité ou les caractéristiques particulières du produit. Un label est en effet un élément d'identification qui garantit certains aspects d'un produit ou service, et permet ainsi de rassurer le consommateur sur la fiabilité des informations communiquées. De la même manière, les acteurs de la finance verte ont développé plusieurs labels pour informer et orienter les épargnants sur les différents produits financiers proposés.

> QUELS SONT LES CRITÈRES DE ROBUSTESSE DES LABELS ?

Plusieurs critères peuvent être étudiés pour gager de la qualité et de la robustesse des labels présentés :

- **Exigence** : il faut que le cahier des charges et les critères d'exigence du label soient consistants, clairs et publics, ainsi que la méthodologie utilisée
- **Vérification** : un audit régulier, gage de fiabilité, par une tierce partie indépendante
- **Pérennité** : la notoriété du label dépend notamment de sa durée d'existence

> QUELS SONT LES DIFFÉRENTS LABELS QUI PRENNENT EN COMPTE LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ?

Plusieurs labels permettent aux épargnants d'orienter leurs décisions. Le label TEEC, développé par les pouvoirs publics, est un label d'impact pionnier en matière environnementale. Ambitieux et exigeant, il prend en compte les impacts environnementaux effectifs et exclut les activités fossiles et nucléaire.

Moins exigeants sur les aspects environnementaux que le label TEEC, les labels ISR, Finansol et CIES tiennent également compte des enjeux environnementaux en intégrant un pilier environnement dans leur appréciation des fonds.

LABEL TEEC : UN LABEL D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL EXIGEANT






Quelles sont les exigences du label TEEC ? Le cahier des charges du label TEEC est exigeant d'un point de vue environnemental et est constitué de quatre critères principaux de labellisation :

- **La part verte** : une partie importante du fonds doit correspondre aux catégories d'activités entrant dans le champ de la TEE ("éco-activités")
- **Les exclusions** : certaines activités économiques, considérées comme contraires à la TEE ou actuellement controversées, ne peuvent pas faire partie du fonds labellisé. Les activités relevant de l'exploration-production et l'exploitation de combustibles fossiles ainsi que l'ensemble de la filière nucléaire sont ainsi exclues
- **Les controverses ESG** : les fonds labellisés assurent une veille active des controverses en matière environnementale (E), sociale (S) et de gouvernance (G)
- **L'impact effectif sur la transition énergétique et écologique** : les fonds labellisés ont mis en place un mécanisme de mesure de la contribution de leurs investissements à la TEE


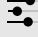



TEEC : un label d'impact environnemental exigeant

-  vise à garantir l'orientation des investissements vers le financement de la TEE
-  Cahier des charges exigeant d'un point de vue environnemental : part verte, exclusions, controverses ESG et impact effectif sur la TEE
-  Label public audité deux fois par an par un tiers indépendant accrédité


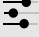



Finansol : des produits d'épargne solidaire

-  vise à distinguer les produits d'épargne solidaire qui contribuent au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et/ou environnementale
-  Critères de solidarité et de transparence
-  Label privé, contrôle indépendant


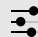




ISR : un label de promotion des produits d'ISR

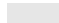
-  vise à rendre plus visibles les produits d'ISR pour les épargnants et à concilier performance économique et impact social et environnemental
-  Exigences sur les méthodologies d'analyse des critères ESG, leur prise en compte dans la construction du portefeuille, la politique d'engagement ESG avec les entreprises investies
-  Label public, audité annuellement par un tiers indépendant accrédité



CIES : label pour les produits d'épargne salariale

-  vise à faciliter l'accès de tous les salariés à l'épargne salariale, et d'orienter cette épargne vers des entreprises socialement responsables, notamment sur le plan environnemental
-  Critères de gestion socialement responsable (ex: moyens et effectifs mis en place)
-  Label privé, contrôle indépendant

 Label 100% dédié aux enjeux environnementaux

 Des enjeux environnementaux peuvent être intégrés via l'approche ESG



TÉMOIGNAGE POUR LE FIR

Stéphanie TRUQUIN, Économiste à l'Institut National de la Consommation (INC)



Compte tenu de l'expérience de l'INC en matière de labellisation, quelles sont les conditions du succès d'un label ?

La première condition du succès d'un label est la compréhension par le public de son objectif. La clarté et la transparence des critères d'attribution du label sont essentielles pour qu'il soit accepté et adopté par le public. Le fait que ce label soit public et indépendant renforce sa crédibilité et en fait un signal objectif pour les épargnants.

Il est important par ailleurs de renforcer la communication autour d'un label nouvellement créé pour le faire connaître

du plus grand nombre, du côté tant des épargnants que des distributeurs de produits financiers.

L'acceptation du label par le public et par les professionnels est un enjeu majeur pour qu'il devienne une norme de marché et tire l'ensemble des acteurs vers le haut, à l'image de l'étiquette énergie pour le marché des produits domestiques.

D. L'ENGAGEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Les organisations syndicales ont joué et jouent un rôle moteur dans la diffusion de la finance responsable. Le Comité intersyndical de l'épargne salariale qui rassemble CFDT, CFE-CGC, CFTC et CGT a créé il y a bientôt 20 ans le premier label ISR français et les représentants syndicaux ont joué un rôle moteur dans la prise en compte des facteurs sociaux et environnementaux par les institutions financières dans lesquelles ils siègent. L'engagement de l'IRCANTEC sur l'environnement doit par exemple beaucoup aux organisations syndicales qui l'administrent. Toutefois, c'est bien à l'ensemble de la société civile de se mobiliser.

Le monde académique doit continuer à jouer son rôle essentiel de recherche, de pédagogie des consensus scientifiques à l'instar du GIEC, de l'UICN et de l'IPBES, pour éclairer la décision publique comme celle de chacun des citoyens.

La Déclaration de Rio de 1992 affirme que "la meilleure façon de traiter les questions d'environnement (est) d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient" (Principe 10). Il est donc nécessaire que la société civile s'engage, notamment par le biais des **ONG** qui sont devenues des acteurs incontournables des réflexions menées sur les questions environnementales. Trois objectifs sont clés :

- Sensibiliser l'opinion publique, les décideurs publics et les entreprises aux différents enjeux environnementaux, à l'exemple du Pacte Ecologique de la Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH), charte environnementale proposée aux différents candidats à l'élection présidentielle de 2007
- Exercer un rôle de vigilance et jouer le rôle de gardien de la crédibilité des acteurs, à l'exemple de l'action en justice intentée par Greenpeace à l'État norvégien pour avoir autorisé la prospection pétrolière en Arctique, décision contraire à l'accord de Paris signé un mois plus tôt
- Développer des projets concrets en faveur de l'environnement, à l'exemple de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) qui développe des programmes de protection de la biodiversité, comme la gestion de réserves naturelles ou la coordination de programmes européens de sauvegarde d'espèces et la réintroduction d'oiseaux menacés.



TÉMOIGNAGE POUR LE FIR

Audrey PULVAR, Présidente de la Fondation pour la nature et l'homme (FNH)



Qu'attendez-vous de la finance verte pour accompagner les missions de la FNH ?

Mettre la finance au service du climat et de la biodiversité est un enjeu majeur pour réussir la transition écologique et solidaire. Cela nécessite une réconciliation des acteurs du secteur avec le temps long. Y parvenir suppose de donner la possibilité du bon choix au citoyen, en attendant d'offrir des alternatives transparentes d'épargne durable et responsable ; de fixer

une définition ambitieuse de la durabilité et la rentabilité d'un investissement - ainsi que son actualisation ; de libérer l'investissement public pour inciter l'investissement privé à s'engager là où il est indispensable et jouera pleinement son rôle pour rattraper notre retard dans la transition.



TÉMOIGNAGE POUR LE FIR

Stéphanie GIAMPORCARO, Associate Professor - Nottingham Trent University



Au regard de vos travaux académiques, quels sont les acteurs qui ont favorisé le développement de la finance responsable et verte en France ?

Mes travaux académiques me mènent à penser qu'une nouvelle phase s'ouvre pour les pionniers français de la finance verte. Acteurs publics et privés doivent continuer à diriger la construction du marché au niveau national mais aussi se positionner aux niveaux européen et international qui

deviennent de plus en plus stratégiques comme le démontre l'engagement récent de la Commission Européenne. Les pionniers doivent aussi continuer à renforcer leur capacité à créer des produits verts toujours plus innovants pour faire de la France un des centres mondiaux de la finance durable.

CONCLUSIONS

En quelques années, la finance s'est véritablement emparée des sujets environnementaux. La finance verte n'est donc pas qu'un mot. Mais sa diffusion demeure encore à construire, dans les grandes institutions financières comme au guichet des établissements financiers.

Et si l'intégration des facteurs environnementaux dans des démarches sérieuses, socialement responsables, se diffuse, il reste beaucoup à faire pour que le financement de la transition soit à la hauteur des enjeux. Ce guide espère y contribuer. À chacun de jouer son rôle !



“UN OURS À PARIS” : EXIGEZ L'ISR

Le FIR a organisé début octobre 2018 une première campagne de communication grand public intitulée **un Ours à Paris** et centrée sur le message exigez l'ISR. En plaçant un ours polaire famélique devant la Bourse de Paris, cette campagne vise à sensibiliser des épargnants à l'ISR.

Utilisant dans un premier temps un visuel qui choque et qui interpelle sur les effets dévastateurs du réchauffement climatique, le FIR envoie un message fort : **Exigez l'ISR !** En parallèle, un site Internet est lancé pour expliquer ce qu'est l'ISR et mettre en avant 6 thématiques clés qui sont, entre autres, scrutés par les investisseurs responsables. www.exigez-isr.com

A**ACCORD DE PARIS**

Premier accord universel sur le climat obtenu à l'issue de la COP21 (approuvé par l'ensemble des 195 délégations), il prévoit de contenir le réchauffement climatique "bien en dessous des 2°C" et de viser à "poursuivre les efforts pour limiter la hausse de température à 1,5°C".

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS (AMF)

L'Autorité des marchés financiers est une institution financière et une autorité administrative indépendante française qui a pour missions de veiller à la protection de l'épargne investie dans les instruments financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés d'instruments financiers.

C**COP21**

21^{ème} Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (décembre 2015 à Paris).

E**ESG**

ESG fait référence aux critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion des investissements et des entreprises.

EXCLUSION

Méthode qui se traduit par une exclusion des portefeuilles d'entreprises ou de secteurs pour des motifs environnementaux, sociaux ou éthiques.

G**GIEC**

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est un organisme intergouvernemental qui évalue l'état des connaissances sur l'évolution du climat, ses causes et ses impacts. Ces avancées scientifiques sont au cœur des négociations internationales sur le climat et permettent de fournir aux décideurs politiques des évaluations scientifiques périodiques concernant les changements climatiques et les risques futurs associés.

"GREEN BONDS" OU OBLIGATIONS VERTES

Les "green bonds" sont des obligations destinées à financer des activités vertes. Les critères d'éligibilité de ces obligations vertes sont encadrés par les Green Bond Principles.

"GREENWASHING" OU ÉCOBLANCHIMENT

Le « greenwashing » est une méthode de marketing qui consiste à communiquer en utilisant l'argument écologique alors que la pratique est éloignée de la réalité et est trompeuse. Cette pratique peut être assimilée à de la publicité mensongère.

I**ISR**

L'ISR (Investissement Socialement Responsable) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

L**LTECV**

La loi d'août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte doit permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique. Le texte doit créer l'élan d'une écologie positive qui lève les freins, libère les initiatives et qui apporte dès aujourd'hui des bénéfices tangibles à chacun.

R**RSE**

La RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) correspond à la prise en compte par les entreprises des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs activités.

T**TEE**

La TEE (Transition Énergétique et Écologique) est une évolution vers un nouveau modèle économique et social pour répondre aux grands enjeux environnementaux. La transition énergétique est une composante de la transition écologique.



ALLER PLUS LOIN

Taxonomie

Rapport final de la Commission Européenne : « Financing a sustainable European economy »,
Final report 2018 by the High-Level Expert Group on Sustainable Finance,
https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/170713-sustainable-finance-report_en.pdf

Indicateurs de mesure

Présentation du jour de dépassement et empreinte écologique par le WWF :
<https://www.wwf.fr/overshoot-day-2017>

Présentation de l'alignement 2°C par l'initiative Science Based Targets :
<https://sciencebasedtargets.org/>

Présentation de la Net Environmental Contribution par Sycomore AM :
<https://en.sycomore-am.com/Our-Magazine/2017/10/428-Environmental-impact-a-new-indicator-for-investors> ;
http://www.n3d.eu/article/Mesure_de_l-empreinte_ecologique_Sycomore_AM_veut_aller_plus_loin/2418

Labels

Présentation des labels sur le site de la semaine de la Finance responsable :
<https://www.semaine-finance-responsable.fr/les-labels/>

Site du label ISR : <https://www.llabelisr.fr/>

Site du label CIES : <http://www.ci-es.org/>

Site du label Finansol : <https://www.finansol.org/>

Présentation du label TEEC : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/label-transition-energetique-et-ecologique-climat>

Fonds verts

Rapport sur le marché des fonds verts européens :
« Le marché des fonds verts européens », Novethic et Groupe Caisse des Dépôts, 2017

Greenwashing

Guide pour identifier les démarches de greenwashing : « Guide anti greenwashing », ADEME, 2012, http://antigreenwashing.ademe.fr/sites/default/files/docs/ADEME_GREENWASHING_GUIDE.pdf

Recommandations de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité, « Recommandation développement durable », ARPP, 2017, <https://www.arpp.org/wp-content/uploads/2016/08/Recommandation-D%C3%A9veloppement-durable-ARPP.pdf>

Rapport 173

Cahier n°1 du FIR sur les enjeux de l'article 173 et les outils pour la démarche : « Article 173-IV : extension du domaine de la lutte contre le changement climatique », Forum pour l'Investissement Responsable, 2016,

Rapport sur les reportings 173 des investisseurs institutionnels français :
« 173 nuances de reporting », Novethic et Groupe Caisse des Dépôts, 2017



NOTES ET SOURCES

- Rapport Planète Vivante", WWF, 2018, https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2018-10/20181030_Living_Planet_Report-2018.pdf?utm_source=website&utm_medium=infog%20great%20acceleration
- "La nature face au choc climatique", WWF, 2018, https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2018-03/180322_rapport_especes_climat.pdf
- Rapports 2017 et 2018 "Le marché automobile français", Comité des constructeurs français d'automobile, 2017 et 2018 : https://ccfa.fr/wp-content/uploads/2018/01/DP-12_2017.pdf et <https://ccfa.fr/wp-content/uploads/2018/04/dp-03-2018.pdf>
- Initiative internationale qui examine comment les pays peuvent atteindre la croissance économique tout en faisant face aux risques posés par le changement climatique. Il s'agit d'un projet phare de la Commission mondiale sur l'économie et le climat, composée d'anciens chefs de gouvernement et ministres des finances et de dirigeants. La Commission mondiale a été lancée en 2013 par sept pays - la Colombie, l'Éthiopie, l'Indonésie, la Norvège, la Corée du Sud, la Suède et le Royaume-Uni. Le projet a noué des partenariats avec des instituts de recherche comme le World Resources Institute
- Rapport "The Sustainable Infrastructure Imperative: Financing for Better Growth and Development", New Climate Economy, 2016, http://newclimateeconomy.report/2016/wp-content/uploads/sites/4/2014/08/NCE_2016Report.pdf
- Besoins estimés à partir de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)-ADEME- 2017
- Le scope 1 correspond aux émissions liées directement à la fabrication du produit, par exemple les émissions résultant de la combustion d'énergies fossiles, telles que le gaz, pétrole, ou le charbon. Le scope 2 est relatif aux émissions indirectes liées à la consommation de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur nécessaire à la fabrication du produit.
- Le scope 3 correspond à toutes les autres émissions indirectes qui correspondent à d'autres étapes du cycle de vie du produit, telles que l'extraction de matériaux achetés par l'entreprise pour la réalisation du produit ou les émissions liées à l'usage du produit ou encore au transport des salariés et des clients venant acheter le produit.
- Empreinte carbone correspondant aux Scopes 1 et 2 et au premier rang de fournisseurs pour le Scope 3, données 2018, Sycomore AM.
- Site internet du World Wide Fund for Nature (WWF), 2018, http://wwf.panda.org/fr/wwf_action_themes/modes_de_vie_durable/empreinte_ecologique/
- Présentation Sycomore Asset Management, European Institute of Financial Regulation, 2018. <http://www.eifr.eu/uploads/eventdocs/5afd805190bae.pdf>
- NEC calculée par Sycomore AM et empreinte carbone correspondant aux Scopes 1 et 2 et au premier rang de fournisseurs pour le Scope 3, données 2018, Sycomore AM
- Gunnar Friede, Timo Busch & Alexander Bassen (2015) ESG and financial performance: aggregated evidence from more than 2000 empirical studies, Journal of Sustainable Finance & Investment, 5:4, 210-233, DOI: 10.1080/20430795.2015.1118917
- Association Française de la gestion financière, 2018
- Rapport AMF 2017
- 350 SGP (soit 68% en nombre) ont publié des informations relatives aux critères ESG sur leur site internet, contre 166 SGP (soit 32%) qui ne mettent pas à disposition cette information. Parmi ces 350 SGP, 194 (30% de l'ensemble) déclarent prendre en compte des critères sociaux, environnementaux et qualité de gouvernance dans la politique d'investissement ou de gestion des risques, contre 156 (38% de l'ensemble) qui indiquent ne pas en tenir compte

REMERCIEMENTS

Ce cahier n'aurait pas pu voir le jour sans l'engagement, les contributions précises, les débats féconds, les critiques toujours positives de ses témoins et relecteurs.

Nous tenons à remercier celles et ceux qui ont accepté de répondre à nos questions et de témoigner dans ce deuxième Cahier du FIR : les ministres Bruno Le Maire et Brune Poirson ainsi que Laurent Berger de la CFDT, Claire Castanet de l'AMF, Stéphanie Giamporcaro de Nottingham Trent University, Olivier Guersent de la Commission européenne, Anne-Catherine Husson-Traore de Novethic, Christine Kolb de Sycomore AM, Audrey Pulvar de la Fondation pour la Nature et l'Homme, Stéphanie Truquin de l'Institut National de la Consommation, François Villeroy de Galhau de la Banque de France, Lise Moret de AXA IM, Rémy WEBER de la Banque Postale et Francois-Marie Geslin de AG2R LA MONDIALE.

Merci également aux membres du comité de lecture pour leur engagement à nos côtés : Alicia Fouletier d'AG2R LA MONDIALE, Stéphane Le Page, journaliste, Lise Moret d'AXA IM, Jean-Guillaume Péladan de Sycomore AM, Kevin Puisieux de la Fondation pour la Nature et l'Homme, Nicholas Vantreese de la Banque Postale.

Enfin, merci aux sponsors pour leur soutien à cette initiative.



Alexis Masse

Président



Grégoire Cousté

Délégué général



Le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) est une association multi-parties prenantes qui réunit investisseurs, sociétés de gestion, agences de notation ESG, consultants, des acteurs de la société civile, ONG, syndicats et des personnalités engagées : avocats, chercheurs, journalistes...

Les missions du FIR incluent le plaidoyer auprès des pouvoirs publics ainsi que le dialogue avec les entreprises autour des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance. Le FIR est également à l'initiative du Prix de la recherche européenne "Finance et développement durable". Ce Prix, auquel sont associés les PRI (Principles for Responsible Investment), récompense chaque année depuis 2005 les meilleurs travaux académiques. Le Forum coordonne la Semaine de la Finance Responsable qu'il a créé en 2010.

Le FIR est membre de la plateforme nationale RSE et l'un des membres fondateurs d'Eurosif.

FIR FORUM POUR
L'INVESTISSEMENT
RESPONSABLE

27 avenue Trudaine 75009 Paris
Tel +33 (0)1 40 36 61 58 - Site <http://www.frenchsif.org>